

COMPRENDRE



TIERS-LIEUX EN EUROPE ET PUISSANCE(S) PUBLIQUE(S)





La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; **Coordinateurs de la publication :** Marc Laget, Alice Canabate (ANCT)

Photo de couverture : RFFLab

Dépôt légal : Février 2025 **ISBN :** 978-2-492484-79-7

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

TIERS-LIEUX, DES SOLUTIONS CITOYENNES ÉMERGENTES AU CŒUR DES ENJEUX EUROPÉENS

Arnaud BONNET, directeur du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, DGD Num (ANCT), et Luc FARALDI, coordinateur de politique internationale, Pole politique de cohésion européenne, DGD AOS (ANCT)

INTRODUCTION

LES PUISSANCES PUBLIQUES EUROPÉENNES AUX DÉFIS D'UNE RÉALITÉ PLURIELLE

Katia BARTHELEMY, chargée de projet Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, en charge des liens Europe et international, avec Anaïs COLIN stagiaire 2024 pour le programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens (ANCT)

PARTIE 1

LES TIERS-LIEUX, AU CŒUR DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les effets des tiers-lieux sur les individus, les organisations et les territoires

Ilaria MARIOTTI, Chiara TAGLIARO, Olivier RAFAJ et Gislene FEITEN HAUBRICH

Développer de nouveaux réseaux par les tiers-lieux : comment un acteur local contribue au transfert des bases de connaissances entre les secteurs industriels ?

Juan DIAZ

Le développement des tiers-lieux en Wallonie : une diversité de dynamiques

Bruno BIANCHET

Soutenir les tiers-lieux, espaces de proximité, d'émancipation et de transition systémique

Sybille MERTENS

PARTIE 2

LES TIERS-LIEUX FACE À LA MULTIPLICITÉ DE LEURS DÉFIS

Répondre aux défis de la construction de communautés dans les tiers-lieux ruraux : le cas du réseau Cowact rural en Catalogne

Ignasi CAPDEVILA

La participation par l'autogestion des espaces culturels : un rôle proposé pour les « maisons des communs » dans les politiques culturelles multiscalaires

Maria Francesca DE TULIO, Matina MAGKOU



L'action collective des espaces de travail collaboratifs : étude comparative de l'ECHN et de Vulca dans le cadre du développement des politiques publiques
Costantino ROMEO

Les tiers-lieux aux défis des cadres publics européens
Jean-Michel LUCAS, Cédric BROSSARD

CONCLUSION DE PAR LE MONDE, QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES DES TIERS- LIEUX ?

Marc LAGET, coordinateur de la publication

AVANT-PROPOS

TIERS-LIEUX : DES INITIATIVES CITOYENNES ÉMERGENTES AU CŒUR DES ENJEUX EUROPÉENS

« Les meilleurs endroits sont ceux que l'on quitte avec le sentiment que l'avenir peut être changé, même un tout petit peu ». Ces mots de Rob Hopkins incarnent parfaitement l'esprit des tiers-lieux : ces espaces d'innovation sociale, écologique et culturelle qui transforment nos territoires en profondeur. Ancrés dans l'hyper-proximité, ils suscitent un engouement citoyen, entrepreneurial et institutionnel à travers l'Europe et au-delà.

Cette publication est le fruit d'une initiative : « Tiers-Lieux pour l'Europe », portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en partenariat avec France Tiers-Lieux, qui s'est tenue à Montpellier en juin 2023 rassemblant pour la première fois plus de 300 acteurs de tiers-lieux issus de plusieurs pays européens. Elle met en lumière une réalité émergente : les tiers-lieux, qui trouvent leurs racines dans un concept récent d'un sociologue américain, Oldenburg, en 1989, constituent une réalité territoriale européenne depuis les années 2000 et exponentielle dans l'Europe post-crise sanitaire. Des chitalishtes en Roumanie aux tiers-lieux ruraux de Wallonie, des coworking en Catalogne aux *fablabs* d'Europe centrale et de France, ces espaces partagent un même ADN citoyen : hybrides, inclusifs, et profondément ancrés dans les territoires.

Ce mouvement attire aujourd'hui l'attention de nouveaux territoires, pays et mêmes institutions internationales pour sa capacité à stimuler la créativité et rééquilibrer les dynamiques territoriales. Les contributions des chercheurs et observateurs présents dans ce numéro en témoignent : les tiers-lieux incarnent une nouvelle manière de « faire ensemble ».

Il est apparu utile, pour l'ANCT, qui depuis 2020 soutient ces approches territoriales profondément ascendantes via le programme Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens, d'initier ce mouvement de coopération entre pays européens afin de renforcer ces espaces citoyens, et les territoires qui les voient se développer partout en Europe.

Si les tiers-lieux s'inscrivent déjà dans une dynamique transnationale, leur potentiel pourrait être encore mieux reconnu et intégré dans les politiques européennes. Cette ambition partagée marque le début d'un nouveau chapitre de coopération, au service des territoires et de leurs habitants et tout particulièrement des territoires fragiles qui méritent, partout en Europe, notre engagement résolu.

Arnaud Bonnet¹, Luc Faraldi²

Notes

¹ Directeur du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, DGD Num, ANCT.

² Coordinateur de politique internationale, Pôle politique de cohésion européenne, DGD AOS, ANCT.

INTRODUCTION

LES PUISSANCES PUBLIQUES EUROPÉENNES AUX DÉFIS D'UNE RÉALITÉ PLURIELLE

Katia Barthélémy³, Anaïs Colin⁴

A l'échelle européenne, les tiers-lieux sont en plein essor et, en France, on observe une augmentation significative de leur nombre depuis l'épidémie de Covid ; en 2020, le GIP France Tiers-Lieux en comptait 2500, tandis qu'en 2023, 3500 lieux étaient recensés sur le territoire. Si les visions, ainsi que les définitions de ce mouvement varient selon les pays et en leur sein, selon les sphères académiques, politiques et militantes, il semble communément admis que les tiers-lieux ont de nombreuses vertus, qu'ils en portent le nom ou pas.

Ainsi, en favorisant les rencontres inattendues et en remettant au centre l'interconnaissance et la coopération, les tiers-lieux participent au mieux-vivre pour les habitants de ces territoires. Leur utilité est conçue comme centrale pour le renforcement d'un sentiment d'appartenance, pour la participation des citoyens à la communauté et à la cité et, ce faisant, générateur d'une plus grande cohésion au sein des quartiers. Ray Oldenburg, sociologue américain à l'origine de la dénomination originelle de « third place⁵ » s'est d'ailleurs inspiré des travaux de Georg Simmel sur la sociabilité pour la joie d'être ensemble, nourrissant l'expérience démocratique, comme Antoine Burret le rappelle⁶. Le concept de « tiers-lieu », qu'il définit pour la première fois, évoque des espaces de sociabilité, d'innovation et de création situés en dehors des cadres traditionnels du domicile et du travail.

En France, les « tiers-lieux », présentés comme des espaces de liberté, de participation citoyenne et de vie démocratique, portent un idéal d'émancipation collective, se définissent comme des lieux d'expérimentation sociale et d'alternative. Ils sont de plus en plus intégrés aux politiques d'aménagement du territoire, au niveau national comme au niveau local. Il n'en demeure pas moins qu'une certaine variabilité définitionnelle s'est développée depuis les origines du concept de tiers-lieu, complexifiant son appropriation par les puissances publiques. En effet, si la notion de « tiers-lieu » évoque des espaces d'innovation sociale et de création collective, ses contours fluctuants rendent difficile une catégorisation unique, chaque territoire ou culture nationale réinterprétant cet objet selon ses propres dynamiques et besoins.

Notes

³ Katia Barthélémy, chargée de projet au sein du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, en charge des liens Europe et International.

⁴ Anaïs Colin stagiaire 2024 pour le programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens.

⁵ Oldenburg, R. (1999), *The great good place: cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day*, Paragon House, New York, 1989.

⁶ Burret, A. (2021). La politisation des tiers-lieux. *Multitudes*, 83(2), 208-214.

Comme le souligne le rapport de l'Agence Phare⁷, cette pluralité reflète des réalités adaptées aux contextes locaux et aux dynamiques territoriales, mais elle pose également des défis pour leur intégration dans l'action publique. Les tiers-lieux, qu'ils soient militants, entrepreneuriaux ou parapublics, présentent des formes variées qui influencent leur gouvernance, leur rôle et leur impact sur les territoires. Cette hétérogénéité, si elle témoigne d'une grande richesse, limite parfois leur structuration et leur capacité à remplir pleinement les attentes de l'aménagement des territoires. Dans des contextes ruraux ou fragiles, ces différences peuvent être amplifiées par un manque de ressources et de soutien. Ainsi, face à ces réalités plurielles, les puissances publiques européennes se retrouvent confrontées à un défi d'identification et de cadrage : comment intégrer ces objets, à la fois locaux et globaux, dans des politiques publiques sans brider leur potentiel créatif ni diluer leurs spécificités ? Tout cela appelle à repenser les cadres normatifs et à privilier des approches flexibles et inclusives, capables d'accompagner cette diversité tout en valorisant l'impact territorial des tiers-lieux, et à interroger les formes que ces lieux peuvent prendre ailleurs en Europe.

En Italie, des tiers-lieux qui n'en portent pas le nom

En Italie, le terme de « tiers-lieu » n'existe pas. En effet, bien que les lieux civiques et hybrides existent, le terme « terzi luoghi » est très peu utilisé dans les champs académiques, politiques et la sphère publique. Le sociologue Giampolo Nuvolati les désigne comme des « interstices » (*interstizi*) dans la vie des citoyens entre les espaces de vie privés et les espaces de travail. Ce sont, selon lui, non seulement des lieux qui permettent de repenser la ville mais aussi dans lesquels se joue la (re)construction des identités. L'urbaniste Elena Ostanel⁸ parle, quant à elle, « d'espaces hors du commun » (*spazi fuori del commune*) qui permettent la régénération urbaine grâce à des processus dit « bottom-up ». Le terme ne faisant pas consensus, les tiers-lieux sont avant tout pensés au travers des thématiques sur lesquels ils portent, ce qui ne permet pas l'émergence d'un écosystème réel qui se définirait et se reconnaîtrait comme tel. Plusieurs réseaux thématiques et d'initiatives privées qui réunissent des tiers-lieux et d'autres structures se sont néanmoins développés ces dernières années, comme le réseau « L'état des lieux » (*Stato dei luoghi*⁹) qui se compose de personnes impliquées dans la gestion d'espaces et la revitalisation urbaine ou encore le réseau de l'association *CheFare*¹⁰ qui accompagne les nouveaux centres culturels indépendants.

Sur un modèle proche de celui des tiers-lieux en ruralité, des « coopératives communautaires » ont vu le jour¹¹. Elles disposent d'une structure auto-organisationnelle participative et mutualisée et ont pour objectif de contribuer à la régénération du tissu socio-économique rural et à la création de valeurs autant économiques que sociales par la mise en œuvre d'activités multisectorielles (Berti, 2019). Les principes de « welfare rural » qui les sous-tendent permettent, selon les chercheurs qui investissent ces objets¹², de créer des liens entre les parties prenantes de ces territoires, contribuant ainsi à les rendre plus attractifs. Mais il n'existe pas de reconnaissance nationale ou régionale

Notes

⁷ Ce rapport, réalisé par l'Agence Phare pour l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à évaluer les impacts du dispositif « Fabriques de territoire » lancé en 2019 dans le cadre du programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens ». Il s'appuie sur une méthodologie qualitative et participative pour analyser les effets du soutien étatique à 300 tiers-lieux sélectionnés afin de structurer et pérenniser ces initiatives dans les territoires ruraux et périurbains. Rapport ANCT, Collection Comprendre – Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires : Recherche évaluative sur les enjeux, impacts et dilemmes des fabriques de territoire. Agence nationale de la cohésion des territoires, Agence phare, 2024.

⁸ Voir notamment : Ostanel, E. Spazi fuori del commune <https://www.francoangeli.it/Risultati?R=Libri&Tp=true&Aun=Elena&Au=Ostanel&Ar=0&Lv=0&>

⁹ <https://www.lostatodelluoghi.com/chi-siamo/>

¹⁰ <https://che-fare.com/chi-siamo-chefare-agenzia-trasformazione-culturale/>

¹¹ Pour plus d'informations : Berti, Fabio (2019) , « Coopératives communautaires italiennes : le «Welfare rural» et la renaissance des campagnes » , Revue du CREMIS, 11(1) , 11-16.

¹² Voir notamment : Moruzzo R., Colosimo V., Di Iacovo F. (2018), Welfare rurale e agricoltura sociale: tra innovazione di significato, rigenerazione di comunità e usi strumentali, Paper presentato al convegno Oltre la continuità. Le sfide del welfare in un mondo globale, Firenze, 13-15 settembre 2018.

harmonisée de ces coopératives communautaires, et les politiques publiques italiennes de développement local relèvent davantage du niveau territorial que du niveau national, à l'exception des « zones internes » pour lesquelles des objectifs de revitalisation par le renforcement des services publics et la promotion de projets de développement à l'échelle locale ont été définis au niveau national, par l'Agence nationale de la cohésion territoriale¹³.

Les lieux qui semblent les plus favorables à épouser le nom de « tiers-lieux » sont des espaces de résistance et de contestation à forte culture militante. C'est le cas par exemple du *Parco delle energie* installé à Rome dans le quartier Pignetto, une ancienne banlieue ouvrière, très active dans la résistance au nazisme et au fascisme, encore empreinte aujourd'hui d'une culture activiste et participative. Au cœur de ce quartier, le *Parco delle energie* est une ancienne usine de viscose qui a fermé ses portes en 1924, devenu ensuite un lieu de résistance politique contre le fascisme puis engagé pour l'écologie. Dans les années 1990, ce parc a été acheté par un promoteur immobilier qui voulait construire un complexe commercial, le projet a été abandonné lorsqu'un lac souterrain a été découvert pendant les travaux. L'ensemble du parc est resté, depuis, un lieu emblématique de lutte et de sociabilisation pour les jeunes du quartier, autour d'un centre social. Malgré ses activités de relais de service public au sein du quartier et pour ses habitants, ce tiers-lieu est, du fait de cet historique, regardé avec précaution par les pouvoirs publics. Il en va de même des centres sociaux autogérés (*centri sociali*), issus de mouvement de revendication de la ville, des années 1970. L'*Asylo* à Naples, en est un bon paragon ; issu d'une occupation qui s'inscrit dans cette tradition contre la gestion centralisée du lieu par une fondation. Si l'aspect militant de ces lieux restent pour certains pouvoirs publics un frein à leur soutien, les rapports peuvent être aussi caractérisés par une certaine ambivalence. Pour l'*Asylo*, par exemple, la ville de Naples a progressivement pris conscience de l'apport immatériel de ce lieu et l'a soutenu.

Il apparaît donc qu'en Italie, le terme de tiers-lieux est très peu utilisé mais que plusieurs lieux d'action thématique présentent des éléments qui "font tiers-lieux" même s'ils ne se définissent pas comme tel. L'approche essentiellement thématique de ces lieux ne leur a néanmoins pas permis de se constituer en écosystème et l'hétérogénéité des politiques publiques d'aménagement des territoires entre les régions autorise plus difficilement l'émergence d'une politique publique unifiée.

En Bulgarie, des lieux traditionnels reconnus pour leur utilité sociale

En Bulgarie, les *chitalishte* sont des centres culturels communautaires ou, littéralement des « salle de lecture » ; ils ont des caractéristiques et des fonctionnalités identiques à celles des tiers-lieux, bien qu'ils n'en portent pas le nom. Sélectionnés au registre des bonnes pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO depuis 2017 en ce qu'ils permettent de « répondre aux besoins des citoyens en matière de développement et d'enrichissement culturel, proposer des activités pédagogiques et sociales dans les villes et villages, préserver les coutumes et traditions du peuple bulgare, veiller à l'accès à l'information, diffuser les connaissances et familiariser les citoyens avec les valeurs et avancées de la science, des arts et de la culture »¹⁴, ces centres culturels sont présents dans les 28 régions administratives du pays. Entre 1856 et 1870, plus de 112 *chitalishte* sont créés par les habitants afin de répondre aux besoins éducatifs et culturels locaux, s'appuyant sur des valeurs démocratiques d'ouverture et de participation libre, d'équité des services et de préservation des coutumes artisanales. La diffusion rapide de ces initiatives populaires a notamment permis de générer une meilleure cohésion des forces vives nationalistes

Notes

¹³ Confère : Agenzia per la coesione territoriale (2013), *Le aree interne: di quale territori parliamo? Nota esplicativa sul metodo di classificazione delle aree*, <http://www.agenziacoesione.gov.it>

¹⁴ UNESCO, RPB 2017 n°00969 – Convention for the safeguarding of the intangible cultural heritage, Available online at: <https://ich.unesco.org/en/BSP/bulgarian-chitalishte-community-cultural-centre-practical-experience-in-safeguarding-the-vitality-of-the-intangible-cultural-heritage-00969>

par la transmission culturelle, comme le rappellent des travaux récents¹⁵. Les prémisses de la création de ces institutions culturelles sont fortement liées à un contexte historique particulier, celui de la renaissance culturelle bulgare, poussant les habitants à développer des nouvelles manières de préserver leur culture et leur patrimoine local au gré des occupations.

La première loi sur les *chitalishte* de 1927 a permis non seulement de leur donner un statut et un cadre légal, mais également à l'État de centraliser ces initiatives et de déployer des efforts financiers et organisationnels pour les préserver et les démocratiser, notamment au cœur des villages peu dotés en équipements. En 1929, la Bulgarie comptait ainsi 1228 *chitalishte*, dix ans plus tard, leur nombre était manifestement multiplié par deux. L'avènement du régime communiste a ensuite impacté fortement leur autonomie, leur modèle économique et leur organisation ; ainsi, le financement de ces initiatives, initialement porté par les communautés habitantes, est passé entièrement entre les mains de l'Etat et le degré de contrôle centralisé de ces institutions a augmenté jusque 1989. La chute de l'URSS a entraîné une restructuration de ce système, et une réorientation vers des financements municipaux dans un contexte migratoire complexe, menant au déclin de nombreux *chitalishte*. La loi sur les *chitalishte* populaires de 1996, suivant la libération du pays, a conduit ces espaces à retrouver un équilibre entre portage politique, légal et financier, leur permettant de subsister.

On en compte aujourd'hui approximativement 3600, et la résilience de ces initiatives communautaires locales témoigne de leur capacité à s'adapter aux transformations sociales et à des contextes locaux sociaux, politiques et économiques mouvants¹⁶. Aujourd'hui soutenus par l'Etat, les régions et les municipalités en lien avec l'utilité sociale reconnue et valorisée par les habitants, ces lieux sont devenus un maillon essentiel des politiques publiques thématiques visant les territoires et en particulier la ruralité.

En Roumanie : une dynamique émergente et sujette aux inspirations

En Roumanie, la dynamique relative aux lieux alternatifs est récente. Les initiatives se multiplient à partir des besoins de terrain et autour d'une volonté de se réunir et de faire société autrement. Les lieux qui voient le jour revendiquent facilement le terme de tiers-lieux et le soutien embryonnaire des pouvoirs publics leur laisse le champ libre pour s'approprier ce terme et l'adapter aux contextes locaux.

L'association Reper21 (réseau européen pour la promotion d'une économie responsable du 21^e siècle), créée en 2006 est par exemple très active à Bucarest ; comme l'indique son site internet¹⁷, elle « *encourage l'implication volontaire des citoyens, des entrepreneurs, des salariés et des consommateurs responsables dans la construction d'une société roumaine et européenne basée sur la compétitivité économique, l'équité sociale et l'équilibre environnemental* ». L'association souhaite sensibiliser et impulser un changement et par ce biais-là, s'intéresse au modèle tiers-lieux. Cette même volonté a donné naissance au Centre Urbain de Bonnes Initiatives (CUIB) qui a ouvert il y a 10 ans à Bucarest à l'initiative de l'association « Mai Bine » qui souhaitait proposer aux citoyens le premier espace de consommation durable de la ville. Progressivement, le CUIB est devenu un lieu de sociabilité, d'échange et de partage avec une communauté active et engagée autour de la volonté de faire société autrement. Il s'agit aujourd'hui d'un lieu de référence au niveau national pour les acteurs de l'écologie.

Notes

¹⁵ Hristova, R. Y. (2011). Models of the Past-Models for the Future: A Comparative Analysis of the Traditions of the Bulgarian Chitalishte and the American Public Library.

¹⁶ Voir ici notamment les travaux de : Brake, R., & Deller, U. (Eds.). (2008). *Community development–A European challenge*. Barbara Budrich ; Marinova, T. (2021). 2. Idées et politiques publiques en faveur de l'ESS au sein des pays des Balkans. *L'esprit économique*, 43-65.

¹⁷ <https://reper21.ro/>

Des lieux publics comme des librairies, des écoles, des centres sociaux ou encore des musées découvrent, par leur engagement thématique, le modèle « tiers-lieux » et s'en inspirent. Par exemple le « Seneca Anticafé » à Bucarest est un lieu proposant un café, une librairie, un espace de coworking et une maison d'édition alternative mais aussi un lieu d'activisme et d'engagement citoyen. C'est un lieu de socialisation et d'échange reconnu aussi bien par les habitants du quartier que par les acteurs de l'écologie. Ainsi, le développement des tiers-lieux en Roumanie est émergent, et sujet aux influences extérieures. Certains projets en Roumanie sont en effet le fruit d'inspiration venue d'autres pays européens. Le tiers-lieu *Faber* à Timisoara a ainsi été créé par plusieurs roumains revenus de l'étranger qui souhaitaient « faire tiers-lieux » en rachetant une ancienne friche industrielle transformés en lieu d'accueil et de convivialité, selon ce qu'ils ont pu découvrir à l'étranger. Le soutien des pouvoirs publics roumains reste *in fine* assez embryonnaire, les appuis financiers aux tiers-lieux viennent principalement de l'Union européenne, d'Organisations non gouvernementales qui soutiennent les projets de développement dans les pays émergents et d'investisseurs privés comme des banques.

Les définitions et représentations de ces espaces tierces sont, ainsi, plurielles et varient selon les pays. Comme nous venons de le voir, en Bulgarie, les centres culturels communautaires issus de l'époque communiste, jouent un rôle similaire à celui des tiers-lieux, bien qu'ils n'en portent pas le nom. En Roumanie et en Italie, ces espaces émergent plutôt en marge du système institutionnel, comme des lieux de résistance ou d'alternatives culturelles. Ainsi, l'utilisation du terme de « tiers-lieu » reste, en Europe, minoritaire par rapport au phénomène qui lui est en émergence et en croissance. Alors qu'en France, un accord a été trouvé sur les éléments qui "font tiers-lieux", qu'un écosystème est clairement identifié autour de cette thématique, que la plupart des tiers-lieux se définissent comme tel et qu'une politique publique leur est dédiée, dans d'autres pays d'Europe – tels que l'Italie, la Bulgarie et la Roumanie –, il n'existe pas de consensus sur ce qu'est un « tiers-lieu », et ni non plus de politique publique dédiée.

En France, la capacité des tiers-lieux à être des moteurs locaux de résilience territoriale est venue soulever des enjeux de cohésion territoriale qui ont révélé la nécessité d'un soutien gouvernemental et tout naturellement placé l'Agence nationale de la cohésion des territoires comme opérateur des dispositifs de soutien aux tiers-lieux au niveau national. Ceci pour répondre à un enjeu double : il s'agit d'une part, de permettre une dotation équilibrée sur l'ensemble du territoire national en tiers-lieux, en renforçant les territoires fragiles. D'autre part de permettre aux initiatives locales d'avoir une résonnance plus grande, en augmentant leur impact au-delà du niveau local et grâce à la mise en réseau. L'essor de ces initiatives au niveau européen et leurs impacts – quelle que soit leur appellation- nous poussent désormais à penser ce double-enjeu au-delà des frontières françaises.

PARTIE 1

LES TIERS-LIEUX AU CŒUR DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

LES EFFETS DES TIERS-LIEUX SUR LES INDIVIDUS, LES ORGANISATIONS ET LES TERRITOIRES

Ilaria Mariotti¹⁸, Chiara Tagliaro¹⁹, Oliver Rafaj²⁰ et Gislene Feiten Haubrich²¹

Introduction

Les tiers-lieux sont des espaces partagés où les gens peuvent travailler, indépendamment de leur domicile (premier lieu) et de leur lieu de travail traditionnel (deuxième lieu). Les tiers-lieux comprennent un éventail de dispositifs spatiaux allant des cafés, bars, centres communautaires et bibliothèques publiques à divers types d'espaces collaboratifs, tels que des espaces de coworking et de *makerspaces* entre autres (Mariotti, Tomaz, Micek, & Mendez-Ortega, 2024), qui représentent le cœur de la vitalité sociale, de la convivialité et de la dynamique d'inclusion d'une communauté (Oldenburg, 1997 ; Migliore, Manzini-Ceinari & Tagliaro, 2021). Les usagers des tiers-lieux peuvent travailler seuls, indépendamment les uns des autres (Spinuzzi, 2012), ou s'engager librement dans différents types de collaborations avec d'autres usagers (Garrett, Spreitzer & Bacevice, 2017). Ces lieux favorisent les interactions entre les utilisateurs, telles que les réseaux sociaux, les collaborations professionnelles, les activités de brainstorming ou d'innovation, les exercices d'apprentissage en commun et d'autres activités de développement professionnel et personnel.

Au cours de la dernière décennie, les tiers-lieux sont devenus une solution alternative dans le contexte de la révolution numérique et de l'essor de l'économie du partage. Ils sont populaires auprès d'un large éventail d'individus, notamment les travailleurs à distance, les étudiants, les indépendants, les nomades numériques, les propriétaires de petites entreprises et sociétés qui préfèrent établir leurs succursales ou leurs bureaux annexes dans des lieux dynamiques (Mariotti, Di Marino & Bednar, 2023). On trouve également des tiers-lieux dans les quartiers d'affaires centraux des villes, dans les quartiers périphériques voire ruraux.

Ce chapitre présente les effets directs et indirects des tiers-lieux tels qu'ils ont été analysés dans le cadre d'une recherche de quatre ans menée par des universitaires participant au projet COST Action CA18214 financé par l'Union européenne et impliquant plus de 30 pays : " La géographie des nouveaux espaces de travail et l'impact sur la périphérie²²". Après une analyse documentaire, les effets identifiés des tiers-lieux ont été discutés lors d'un atelier européen qui s'est tenu à Bruxelles le 5 février 2024, dans le but d'explorer les possibilités d'élaboration d'une politique publique.²³ L'atelier a réuni 40 participants représentant différentes parties prenantes, notamment des universitaires, des administrateurs publics et des praticiens. Dans la section suivante, nous présenterons les résultats du dialogue entre ces différentes parties prenantes.

Notes

¹⁸ Professeure en Economie appliquée, Département d'Architecture et d'Etudes Urbaines (DASTU), Institut Polytechnique de Milan, Italie.

¹⁹ Chercheure, Département d'Architecture et d'Ingénierie de la Construction (DABC) Institut Polytechnique de Milan, Italie.

²⁰ Professeur assistant au Département d'Administration publique de l'Université d'Economie de Bratislava, Slovaquie

²¹ Docteure en pratiques culturelles, chercheure associée à l'Université d'Amsterdam, Pays-Bas.

²² COST Action CA18214 "La géographie des nouveaux espaces de travail et l'impact sur la périphérie" (<https://new-working-spaces.eu/>), financé par la Coopération européenne en science et technologie (COST), dont l'objectif est d'aborder des questions contemporaines et de développer des solutions innovantes par la mise en réseau de chercheurs et d'innovateurs.

²³ De plus amples informations sont rassemblées dans une boîte à outils, qui peut être téléchargée sur le site web de la CA18214 (<https://new-working-spaces.eu/wp-content/uploads/2024/05/TOOL-KIT-NeWSp.pdf>).

Les effets directs et indirects des tiers-lieux

La littérature académique s'est concentrée sur les effets directs et indirects des tiers-lieux. Les effets directs font référence aux impacts immédiats et tangibles des tiers-lieux sur les individus et les organisations, tandis que les effets indirects concernent le territoire, notamment l'environnement bâti, l'urbanisme, les transports (Mariotti, Akhavan, & Di Matteo, 2021) et le bien-être de la communauté (Ciccarelli, Mariotti, 2024) (Tableau 1).

Les effets sur les individus

Parmi les **effets directs** (tableau 1), les tiers-lieux permettent de réaliser des économies (location de bureaux, consommation d'énergie des bureaux), d'accroître la flexibilité des employés (réduction du temps perdu par les employés pour se rendre au travail), de réduire les risques d'isolement des usagers, d'accroître les possibilités de rencontre et de mise en réseau, et de stimuler la collaboration et l'innovation au sein des entreprises. En facilitant les interactions sociales entre les usagers, ils favorisent les connexions, les échanges culturels, l'engagement, les amitiés et les liens au sein de la communauté accueillie dans l'espace, par le biais d'une « proximité sociale » à la Boschma (Mariotti, Akhavan, 2020). Ils peuvent offrir des possibilités de formation continue et de mise en réseau, et soutenir les capacités d'innovation et la créativité en fournissant des environnements inspirants qui stimulent la collaboration et le partage d'idées. Ces effets peuvent améliorer la productivité et l'efficacité des employés, la satisfaction au travail, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, réduire les coûts liés à la location de bureaux et à la consommation d'énergie, accroître la flexibilité des employés (réduction du temps perdu par les employés pour se rendre au travail, motivation accrue et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et contribuer à atténuer les problèmes liés au genre (par exemple, espaces spécialisés pour les femmes), en offrant, par exemple, des services de garde d'enfants et de scolarisation à domicile. Toutefois, les tiers-lieux peuvent indirectement générer une insécurité de l'emploi et un manque de protection sociale.

Les effets sur les organisations

Les effets des tiers-lieux sur les organisations (tableau 1) doivent être considérés à la fois du point de vue de la demande et de l'offre de l'écosystème, à savoir les organisations d'usagers finaux (les entreprises qui occupent des tiers-lieux et donnent la possibilité à leurs employés de travailler à distance), ainsi que les organisations de fournisseurs (les propriétaires et les gestionnaires d'espaces de coworking qui offrent des espaces et des services aux usagers finaux). A cet égard, les implications en termes de politiques se situent principalement dans trois domaines : (1) du point de vue de l'usager final, la flexibilité implique une réduction potentielle de l'empreinte et des coûts de l'espace, ainsi que la possibilité de moderniser l'espace (aménagement, équipement et autres) en fonction des besoins ; (2) toujours du même point de vue, la gestion des talents et des équipes, concernant la possibilité de recruter des talents partout dans le monde, ce qui nécessite la capacité de gérer une main-d'œuvre dispersée ; et (3) du point de vue du fournisseur, la question concerne l'utilisation de l'espace, y compris la possibilité d'optimiser l'espace sous-utilisé et de tirer parti des tiers-lieux. Les première et troisième problématiques peuvent être abordées en s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD) et les rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui encouragent progressivement les entreprises à adopter des perspectives plus holistiques sur leurs activités, y compris sur la manière dont elles utilisent l'espace disponible. De nombreuses entreprises renégocient leurs contrats de bureaux, mais il n'existe pas de schéma ou de modèle normalisé pour aider les entreprises à comprendre la quantité d'espace dont elles ont besoin et le type d'espace qui serait le plus bénéfique. De nouvelles normes et réglementations contraignantes aideraient, d'une part, les entreprises privées à définir l'espace nécessaire et, d'autre part, les prestataires de services de coworking à utiliser les espaces vides dans les bâtiments publics, favorisant ainsi les partenariats public-privé. Cependant, la mise à disposition d'espaces là où ils sont nécessaires reste un défi majeur. Une grande partie de l'espace disponible est détenue

et gérée par le secteur privé, ce qui dissuade les organisations de la mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin.

Enfin, les modèles de travail décentralisés ne conviennent pas à toutes les entreprises et celles qui sont aptes à les adopter ont besoin de conseils pour gérer les questions de sûreté et de sécurité de leurs employés. Des droits juridiques adaptés au secteur doivent être élaborés pour protéger à la fois les entreprises et les travailleurs qui utilisent des tiers-lieux dans le cadre de modèles de travail flexibles. Il convient de promouvoir des cadres réglementaires pour encourager les stratégies de travail de proximité, à savoir des politiques soutenant les employés travaillant dans des lieux (par exemple, des espaces de coworking et d'autres espaces collaboratifs) proches de leur lieu de résidence (Mariotti & Tagliaro, 2024).

Tableau 1 - Les effets directs et indirects des tiers-lieux

| Effets directs sur les individus | Réduction des coûts (location de bureaux, consommation d'énergie) ; flexibilité accrue pour les employés (réduction du temps perdu par les employés pour se rendre au travail ; motivation accrue et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ; réduction des risques d'isolement ; augmentation des possibilités de réunion et de mise en réseau ; stimulation de la collaboration commerciale et promotion de l'innovation ; stimulation de la productivité et de l'efficacité du travail des employés ; amélioration de la satisfaction professionnelle, du bien-être et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; atténuation des problèmes liés au genre (espaces spécialisés pour les femmes) ; maintien des générations plus âgées sur le marché du travail et promotion de la mixité des générations. | | |
|---|--|---|--|
| Effets directs sur les entreprises | Une plus grande flexibilité, ce qui implique une réduction potentielle de l'empreinte et des coûts de l'espace, le recrutement de talents partout dans le monde, l'optimisation de l'espace sous-utilisé et l'utilisation de tiers-lieux. | | |
| Effets indirects | Espace et économie | Environnement (énergie) | Urbanisme et politique publique |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Régénération urbaine et revitalisation d'espaces abandonnées ou sous-utilisés. Développement de communautés spontanées dans le quartier (ex : Rues sociales en Italie) • Transformation de l'espace public (installations temporaires, éléments nouveaux/permanents) • Modalités de travail flexibles, innovation, entrepreneuriat → potentiel de développement pour les zones périphériques • Améliorer l'attractivité des territoires ruraux • Effets de gentrification (digital nomades versus population du village local) | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pollution • Diminution des embouteillages • Amélioration des modèles d'utilisation de l'énergie à la maison et associés aux déplacements/transport • Réduction de l'émission de gaz à effets de serre • Effets rebond (la mobilité privée a augmenté durant la pandémie—également dans le cas des zones périphériques et isolées) | <ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la planification des transports urbains • Politique en matière de travail à distance et de télétravail • Utilisation alternative des espaces de bureaux traditionnels et évolution des prix de l'immobilier • Repenser les plans locaux d'urbanisme : les concepts de ville du quart d'heure et du coworking de quartier - en raison des restrictions liées à la pandémie |

Source : élaboration des auteurs sur Akhavan, Hölzel, & Leducq (2023, p.151), adapté de Mariotti, Akhavan & Di Matteo (2021).

Les effets sur les Territoires

La littérature a mis en évidence trois **effets indirects** principaux : l'espace et l'économie, l'environnement (énergie), et l'urbanisme et la politique urbaine (tableau 1). Les tiers-lieux contribuent à créer un sentiment d'appartenance et d'attachement à la communauté locale et construisent également un capital social en renforçant les réseaux sociaux et la confiance entre les utilisateurs et les communautés, améliorant ainsi le bien-être de la communauté (Ciccarelli & Mariotti, 2024). Pour encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation dans des territoires spécifiques, il est essentiel de relier les communautés professionnelles (d'affaires) aux communautés sociales. En outre, les gouvernements autonomes locaux et régionaux peuvent accorder des réductions aux membres de groupes sociaux défavorisés, tels que les chômeurs, ou offrir une adhésion complète à des tiers-lieux pendant une certaine période. Les effets sur l'espace concernent également la transformation de l'espace public (installations temporaires, éléments permanents/nouveaux), la régénération urbaine et la revitalisation des espaces abandonnés/sous-utilisés. Cet effet peut avoir un impact négatif sur l'espace et le lieu, en stimulant un processus de gentrification (nomades numériques contre population villageoise locale). Les tiers-lieux ont également un impact sur l'environnement puisqu'ils favorisent le travail de proximité, contribuant ainsi à la réduction de la pollution et des embouteillages, à la modification de la planification des transports urbains et à l'utilisation d'espaces de bureaux traditionnels.

En résumé, si les effets directs des tiers-lieux sont plus immédiats et observables, les effets indirects sont souvent plus nuancés et englobent des impacts sociaux, culturels et économiques plus larges qui se développent au fil du temps.

Perspectives de développement d'une politique publique

Lorsque l'on examine les effets des tiers-lieux, de nombreux acteurs clés apparaissent au sein de l'écosystème. Ils sont nombreux et diversifiés, et peuvent donc être affectés par les tiers-lieux de manière différente, voire contrastée. Il s'agit à la fois de la communauté directe et d'une communauté élargie. La communauté directe concerne, en premier lieu, **ceux qui gèrent** (par exemple, les gestionnaires de communauté et d'autres membres du personnel) les tiers-lieux, à savoir les espaces de coworking, les bibliothèques, les *fab/labs/ateliers*, les cafés, les hackerspaces, les living labs et les corporate labs, parfois en partenariat les uns avec les autres. En outre, les **usagers directs (c'est-à-dire les membres)** expriment leurs propres besoins, tels que les travailleurs mobiles indépendants, les nomades numériques, les freelances, les entrepreneurs et les employés travaillant loin du siège de leur entreprise. Cependant, l'impact des tiers-lieux s'étend au-delà de cette communauté directe pour inclure un réseau étendu et l'écosystème local. Ce réseau englobe les **travailleurs des services voisins** tels que les cafés et les magasins, les administrateurs publics et les civils. Pour tenter de soutenir le développement et les effets positifs des tiers-lieux, il convient de prendre en considération certaines implications politiques.

Premièrement, il est fondamental d'investir dans une forme d'éducation aux bienfaits des tiers-lieux, en mettant l'accent sur le coworking et les hubs. En effet, les connaissances sur ce que sont ces espaces et sur les endroits où ils peuvent être trouvés sont rares. De nombreux usagers potentiels ne comprennent pas encore parfaitement le fonctionnement de ces espaces, et le langage peut parfois constituer un obstacle à la familiarisation et à l'expérience de ces espaces. Par conséquent, des campagnes de communication et des initiatives telles que le New European Bauhaus²⁴ ou le Startup Village Forum²⁵ peuvent être mises à profit pour créer une culture commune et améliorer la compréhension du phénomène. En outre, le terme « espace de coworking » peut limiter la créativité dans l'exploration de différentes formes d'organisation. Par conséquent, l'adoption de notions plus larges, telles que les « espaces collaboratifs » ou les « tiers-

Notes

²⁴ https://new-european-bauhaus.europa.eu/index_en.

²⁵ <https://startup-forum.rural-vision.eu/?lng=en>.

lieux », pourrait être bénéfique pour explorer de nouvelles politiques globales et des opportunités de financement.

Deuxièmement, les administrateurs publics sont appelés à investir cette question et à reconnaître le potentiel des réseaux formels et informels pour soutenir le développement et le renforcement des tiers-lieux. Dans les zones rurales, le gouvernement local a la responsabilité d'initier le développement local des communautés. Par exemple, la réaffectation de bâtiments anciens ou inhabités et/ou la mise à disposition d'outils tels que des subventions et des tarifs réduits pour soutenir la création de communautés dans les tiers-lieux sont deux stratégies qui peuvent dynamiser de nouvelles initiatives dans des zones géographiques isolées et éloignées. L'exemple du National Connected Hubs Network en Irlande, qui aide les employés ou les entreprises à se relocaliser des grands centres urbains vers les zones rurales, et offre un large éventail de cours de formation aux jeunes, est à ce titre intéressant.

Inversement, dans les zones urbaines, le secteur public devrait faciliter et soutenir l'expansion des communautés existantes en encourageant la création de réseaux et en exploitant les typologies de proximité (proximités sociale, institutionnelle, cognitive et organisationnelle). Il existe déjà quelques exemples d'administrations publiques qui encouragent le travail en tiers-lieu pour leurs propres employés. En Italie, le personnel administratif des municipalités de Bologne (initiative Smart Bo) et de Milan (Milano Strategia di Adattamento 2020) est autorisé à télétravailler dans des espaces collaboratifs urbains et suburbains associés à un réseau reconnu de tiers-lieux. De même, en France, l'Association nationale des tiers-lieux participe à la structuration et à la multiplication des tiers-lieux sur le territoire, ce qui par voie de conséquence à des effets positifs en matière de réduction des embouteillages, de la pollution et des migrations pendulaires dans les grandes villes.

Parfois, des entités privées peuvent s'engager en tant que promoteurs actifs de stratégies similaires. C'est le cas de la Milano Smart City Alliance, qui réunit quatorze entreprises privées dans un partenariat public-privé avec la municipalité de Milan pour ouvrir l'accès à leurs bureaux aux employés des autres entreprises de la communauté, encourageant ainsi les trajets courts. Toutes ces initiatives s'appuient sur le concept de travail de proximité (Mariotti & Tagliaro, 2024).

En outre, les tiers-lieux jouent un rôle crucial dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat, en agissant comme des catalyseurs d'idées et d'initiatives et en offrant une dimension « vivante » ou « récréative » au travail. La structuration en réseau (tel qu'impulsé par le GIP France Tiers-Lieux ou encore Connected Hubs) participe à consolider des pratiques exemplaires tels que le lancement de cours de formation visant à réduire le nombre de NEET²⁶, et à exploiter ce faisant tout le potentiel des tiers-lieux. Ces réseaux peuvent également aider les usagers des tiers-lieux en mutualisant un ensemble de compétences pour faciliter les relations, identifier les opportunités commerciales et favoriser les connexions entre partenaires potentiels.

En plus de cela, les tiers-lieux peuvent favoriser l'hybridation des fonctions en étant des espaces disponibles pour le coliving ou le coworking. Enfin, comme le soulignent Akhavan, Hözel et Leducq (2023), compte tenu du fait que le coworking est un moyen d'attirer les talents et les travailleurs à distance, il est important de comprendre l'efficacité des outils de politique publique et de planification, comme le concept de la ville du « quart d'heure » pour garantir un développement durable en termes d'utilisation des sols, de densité et de mobilité.

Notes

²⁶ NEET signifie *not in education, employment or training*. Il s'agit d'une classification sociale désignant ainsi les personnes sans emploi, et ne poursuivant ni d'étude, ni formation.

Bibliographie

- Akhavan, M. (2021). Third places for work: A multidisciplinary review of the literature on coworking spaces and maker spaces. *New workplaces—Location patterns, urban effects and development trajectories: A worldwide investigation*, 13-32.
- Akhavan M., Hözel M., Leducq D. (Eds.), European Narratives on Remote Working and Coworking During the COVID-19 Pandemic. A Multidisciplinary Perspective, Springer.
- Akhavan M., Mariotti I. (2022), Coworking Spaces and Well-Being: An Empirical Investigation of Coworkers in Italy, *J Urban Technol* 30(1):95–109. <https://doi.org/10.1080/10630732.2022.2081832>
- Avdikos V., Merkel J. (2020). Supporting open, shared and collaborative workspaces and hubs: Recent transformations and policy implications. *Urban Research & Practice*, 13(3), 348-357.
- Ciccarelli F., Mariotti I. (2024), Remote work, coworking spaces, and wellbeing during the COVID-19 pandemic and beyond: exploring peripheral and rural areas, In Andres L., Bryson J.R., Ersoy A., Reardon L., Eds., *Pandemic Recovery? Reframing and Rescaling Societal Challenges*, Edward Elgar, pp. 209-220.
- Garrett, L. E., Spreitzer, G. M., Bacevice, P. A. (2017). Co-constructing a Sense of Community at Work: The Emergence of Community in Coworking Spaces. *Organization Studies*, 38(6), 821-842. <https://doi.org/10.1177/0170840616685354>
- Mariotti I., Akhavan M. (2020), Exploring proximities in coworking spaces: evidence from Italy, *European Spatial Research & Policy*, 27(1):37-52.
- Mariotti I., Akhavan, M., & Di Matteo, D. (2021). The geography of coworking spaces and the effects on the urban context: are pole areas gaining?. *New Workplaces—Location Patterns, Urban Effects and Development Trajectories: A Worldwide Investigation*, 169-194.
- Mariotti I., Di Marino M., & Bednar P. (2023), The COVID-19 pandemic and Future of Working Spaces. Routledge.
- Mariotti I. & Tagliaro C. (2024), Flexible working arrangements and new proximity dynamics, forthcoming.
- Mariotti, I., Tomaz, E., Micek, G., & Mendez-Ortega, C., (2024), Eds., Evolution of New Working Spaces: Changing Nature and Geographies, Springer.
- Migliore, A., Ceinar, I. M., & Tagliaro, C. (2021). Beyond coworking: from flexible to hybrid spaces. *The Flexible Workplace: Coworking and Other Modern Workplace Transformations*, 3-24.
- Oldenburg, R. (1997). Our vanishing third places. *Planning commissioners journal*, 25(4), 6-10.
- Spinuzzi C (2012) Working Alone Together: Coworking as Emergent Collaborative Activity. *Journal of Business and Technical Communication* 26(4):399–441.

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX RÉSEAUX PAR LES TIERS-LIEUX : COMMENT UN ACTEUR LOCAL CONTRIBUE AU TRANSFERT DES BASES DE CONNAISSANCES ENTRE LES SECTEURS INDUSTRIELS ?

Juan Diaz²⁷

Introduction

L'importance des réseaux (Gulati et al., 2000) et du partage de connaissance entre entrepreneurs (Acs et al., 2013) est cruciale pour le développement économique, particulièrement dans les zones rurales où la dispersion géographique peut entraver la collaboration et l'innovation (Maillat & Lecoq, 1992). Les acteurs locaux sont essentiels pour connecter des groupes disparates entre des secteurs d'activité sans lien apparents, pour répondre aux dynamiques et challenges locaux telles que les inégalités de revenus (Manduca, 2019). Le concept des bases de connaissances (Manniche, 2012) est lié aux réseaux locaux, explicitant les différents types de connaissances ainsi que leur partage entre les parties prenantes.

Cet article souligne l'importance des réseaux dans la stimulation de la croissance économique grâce à la formation de nouveaux réseaux et au partage de connaissances facilités par un acteur local, illustré par une étude de cas d'une association régionale soutenant les travailleurs des industries culturelles et créatives (ICC). Soulever le challenge de mettre en réseau des groupes non apparentés en vue de l'innovation requiert un acteur local doté de connaissances, d'un sens de l'intégration communautaire, et d'une compréhension des divers besoins régionaux, facilités par les « tiers-lieux » physiques. (Akhavan, 2021).

Dans les zones rurales, la dispersion des réseaux entrave la circulation des connaissances et des initiatives entrepreneuriales, exacerbant l'inégalité de revenus (Berrone et al., 2016). L'étude de cas de Saxe met en lumière une association d'initiative communautaire s'intéressant à la déconnexion entre les travailleurs des industries culturelles et créatives (ICC) et les autres acteurs économiques. A travers la formation à l'entrepreneuriat, l'acculturation aux industries traditionnelles, des ateliers, événements et projets collaboratifs, l'association favorise l'émergence de réseaux servant une synergie entre les différents acteurs. L'article vise à répondre à la question suivante : « comment un acteur local facilite le transfert de bases de connaissances dans des réseaux nouvellement formés via des tiers-lieux ? »

Eléments de définition

Réseaux locaux

Un réseau local englobe les interactions entre des individus ou des entités (acteurs) reliés par des relations spécifiques telles que l'amitié ou les connections professionnelles dans une zone géographique spécifique (Borgatti & Halgin, 2011). Ces liens permettent d'établir des connexions

Notes

²⁷ Chercheur associé, à l'Institut polytechnique de Paris, et à la *Paris School of Business*. Sa recherche fait partie d'un projet de la Commission européenne appelé « CORAL-ITN », qui est un réseau de formation innovant Marie Skłodowska Curie axé sur l'étude des espaces de travail collaboratifs (CWS) dans différents pays d'Europe par 15 chercheurs doctorants différents. L'objectif principal du projet européen est d'entreprendre des recherches sur les impacts des CWS dans les zones rurales et périphériques et de les intégrer en tant qu'outils de développement dans les politiques locales et régionales pour ouvrir de nouveaux potentiels de développement socio-économique. Il analyse, dans le cadre de sa thèse, le phénomène des CWS dans le cadre théorique de l'innovation des business models et des écosystèmes d'affaires via des études de cas en France et en Allemagne.

indirectes entre d'autres acteurs, favorisant la résilience régionale et la compétitivité (Crespo et al., 2014). Les structures de réseaux sont influencées par les liens relationnels (Granovetter, 1973), examinés par la formation et la force de ces liens entre les divers acteurs.

Cette étude se concentre sur la manière dont la connaissance se transmet au sein des réseaux locaux dans les zones rurales et périphériques (Chaudhury et al., 2017), les schémas cœur-périmétrie (Kudi et al., 2015) et l'influence des réseaux sur la croissance économique régionale (Huggins & Thompson, 2017).

Les théoriciens des réseaux catégorisent les liens entre deux catégories : les états et les évènements (Borgatti & Halgin, 2011). Les liens de type état présentent une continuité dans le temps, incluant les liens de parenté, les relations fondées sur les rôles, les liens cognitifs/perceptuels et les liens affectifs, mesurables en termes de force, d'intensité et de durée. Les liens de type évènementiel sont discrets et temporaires, tels que les échanges de courriels, les appels téléphoniques et les transactions, mesurables par leur fréquence dans le temps. Les réseaux sont définis par des modèles récurrents de ces liens, facilitant et retenant divers flux entre les nœuds. Cette étude relie les deux types de liens de la théorie des réseaux (états et évènements) à la théorie des bases de connaissances afin de mieux comprendre comment la connaissance est partagée au sein des réseaux nouvellement formés.

Bases de connaissance

Le terme « connaissance » recouvre différents types et méthodes de transmission. Les bases de connaissances offrent des définitions claires de leurs différents types et expliquent comment elles sont disséminées. Alors que certaines études explorent les bases de connaissances dans l'innovation de proximité et régionale, d'autres se concentrent sur l'approvisionnement en connaissances de l'innovation régionale, en particulier dans les zones rurales. (Martin & Moodysson, 2013 ; Tuitjer & Kupper, 2020). Asheim and Coenen (2005) ont d'abord proposé les bases de connaissances, en distinguant les connaissances synthétiques et analytiques. La connaissance synthétique implique l'application ou la combinaison de connaissances existantes, conduisant souvent à des innovations radicales. Manniche (2012) développe le travail d'Asheim et Coenen, en introduisant la connaissance symbolique. Celle-ci implique la création et la communication de significations culturelles en s'appuyant sur les perceptions socio-culturelles du « sens ». Elle favorise une réflexion créative et ouverte, impliquant souvent une expertise en art, design, marketing et communication facilitée par une organisation du travail temporaire et basée sur des projets. Cette étude souligne que les transferts de connaissances entre réseaux nouvellement formés résultent d'itérations inspirées par la fonction d'intermédiaire de l'acteur local. Les lieux et les espaces jouent un rôle vital dans la facilitation des interactions, permettant d'unir les personnes à travers des activités de partage de connaissances.

Relier les bases de connaissance aux réseaux locaux via les interactions de lien social des tiers-lieux

La littérature sur les réseaux met souvent en avant la manière dont les connexions se forment mais peut négliger les lieux et espaces spécifiques où se produisent les interactions, qui sont cruciaux pour favoriser la création de réseaux et de communautés. Les activités telles que les événements, les projets et les initiatives collaboratives, intrinsèques au partage de connaissances, nécessitent par essence des lieux physiques. Cet article s'aligne sur la notion de « tiers-lieu » (Akhavan, 2021) et les concepts de lieu et d'espace de Cohendet et al. (2010), en soulignant l'importance de ces derniers dans la facilitation du partage des connaissances au sein des industries créatives dans ce qu'ils nomment les « villes créatives ».

Grandadam et al. (2013) caractérisent les villes créatives comme des écologies locales de connaissances où de nouvelles idées et compétences émergent grâce aux interactions entre divers acteurs créatifs. Des lieux comme des cafés, des salles de spectacle et d'anciens entrepôts servent d'intermédiaires, facilitant les flux de connaissances en fournissant des cadres pour que les agents créatifs se rencontrent et échangent des idées. Des espaces tels que les espaces de travail collaboratif (tiers-lieux), les *makerspaces* et les *fablabs* (Capdevila, 2017 ; Capdevila, 2019) servent de plateformes cognitives pour la confrontation des idées et l'échange de connaissances, pouvant potentiellement franchir les frontières géographiques. Cependant, comme le souligne Grandadam et al. (2013), la simple existence de lieux et d'espaces physiques est insuffisante pour faciliter les échanges de connaissances. Ces lieux servent d'instruments où se déroulent des projets et des

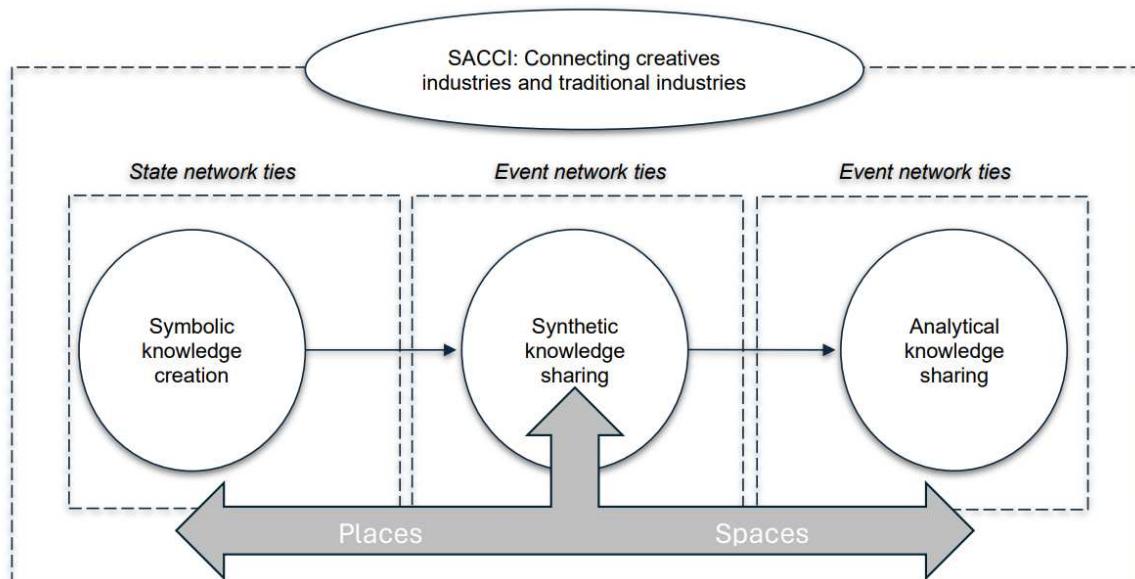
événements, attirant des communautés à s'engager dans des activités de partage des connaissances.

Résultats

Cette section décrit les résultats empiriques²⁸ mettant en lumière le rôle d'un acteur local, la Landesverband der Kultur und Kreativwirtschaft Sachsen (SACCI), dans le partage de bases de connaissances au sein de nouveaux réseaux régionaux d'acteurs auparavant non connectés grâce à des connections établies à l'aide des tiers-lieux.

La figure 1 illustre le fait que la SACCI s'engage d'abord dans la création de connaissances symboliques (Manniche, 2012). Ce processus fait appel à divers liens d'état dans la théorie des réseaux – liens de parenté, relations fondées sur le rôle, liens cognitifs/perceptuels et liens affectifs (Borgatti & Halgin, 2011) - pour favoriser la confiance entre les membres de différentes industries intersectorielles. La SACCI établit des relations avec les parties prenantes, incluant les créatifs, les industries du secteur traditionnel, les décideurs politiques de l'Etat, les entreprises locales et les gestionnaires d'espaces de travail collaboratif. La création de connaissances symboliques, dans les lieux publics et les espaces de travail collaboratifs, est un précurseur du partage de connaissances synthétiques et analytiques. Les connaissances synthétiques (Asheim & Coenen, 2005) impliquent un processus inductif, de la créativité, et de la résolution de problèmes par des méthodes itératives. La SACCI se lie aux industries traditionnelles lors d'évènements afin de les sensibiliser au travail des professionnels de la création, favoriser les collaborations où les créatifs participent à la résolution des problèmes de l'industrie traditionnelle et créent des innovations. La connaissance analytique (Asheim & Coenen, 2005) est basée sur le savoir scientifique et requiert des projets et des interactions à plus long terme. Généralement, la connaissance synthétique se transmet par le biais d'évènements et de collaborations fructueuses permettant le transfert de connaissances analytiques liées aux projets d'innovation croisée.

Figure 1 - ARCICS : connecter les industries créatives et les industries traditionnelles



Symbolic knowledge (*knowledge creation function*)

Notes

²⁸ Cet article utilise la méthodologie d'étude de cas qualitative afin d'examiner comment un acteur local, l'Association Régionale de la Culture et des Industries Créatives de Saxe (SACCI) joue un rôle dans le développement des réseaux de partage de connaissances au sein de divers acteurs de la communauté. La SACCI, concentré sur l'union des freelance et startups créatives, fournit du conseil, de la formation et du réseau à plus de 300 entrepreneurs du Land de Saxe à l'est de l'Allemagne. Les industries créatives, considérés comme des moteurs de l'innovation, bénéficient de l'organisation en réseau de la SACCI, s'étendant aux zones rurales pour promouvoir l'innovation croisée et le transfert de connaissances. La collecte des données a nécessité trois visites à Saxe, la conduite d'entretiens avec diverses parties prenantes, la participation à des évènements ainsi que l'observation de lieux de travail. L'exploration du contenu en ligne et une revue des publications gouvernementales ont complémenté la recherche.

Les lieux

La SACCI utilise stratégiquement divers lieux régionaux pour cultiver la connaissance symbolique. Ils explorent des locaux tels que des salles de concert, des bars, des cafés et des espaces publics afin de créer des environnements où les diverses parties prenantes peuvent se réunir, favorisant la confiance par des interactions informelles. Les racines profondes des membres de la SACCI en Saxe leur permettent de comprendre les nuances culturelles, de faciliter l'établissement de liens relationnels favorisant le développement de la communauté et le sentiment d'appartenance. En tirant parti de divers espaces physiques, la SACCI met l'accent sur l'importance des liens informels et de la compréhension culturelle partagée pour favoriser la collaboration et l'innovation.

« Mon épouse est d'ici, et mon enfant est né et a grandi ici. C'est important pour moi d'avoir une forte connexion avec le lieu et ses habitants » - Membre de la SACCI

Les espaces collaboratifs

Pour la SACCI, générer de la connaissance symbolique est crucial puisqu'elle souligne le rôle de l'espace physique dans l'extension de la connaissance du territoire partagée dans la région. Ils soulignent l'importance des espaces collaboratifs pour unir les personnes et encourager la créativité en dehors des limites traditionnelles. La SACCI attribue une signification socio-culturelle à ces espaces, particulièrement ceux qui ont émergé après la chute du mur de Berlin, et qui manquaient initialement d'une communauté. Ces espaces symbolisent aujourd'hui la construction de cette communauté, la remise en question des normes et transmettent des significations culturelles. Contrairement aux connaissances analytiques et synthétiques, la connaissance symbolique est profondément ancrée dans les coutumes et traditions locales, soulignant leur caractère territorial.

« Nous avons très peu d'espaces pour répondre à la demande. Nous communiquons aux décideurs politiques que ces lieux sont importants pour rassembler les gens et construire une communauté » - Membre de la SACCI

La connaissance synthétique (et sa fonction de partage des connaissances)

Les lieux

La SACCI utilise une approche d'observation inductive pour comprendre en profondeur les défis des industries traditionnelles, leur permettant d'identifier les possibilités de collaboration avec les secteurs créatifs. Ils utilisent les espaces publics comme lieux de rencontre initiale, favorisant les interactions informelles entre les parties prenantes, propices à l'établissement de relations. En priorisant l'intégration à la communauté, la SACCI appuie sa crédibilité en offrant une assistance précieuse. La SACCI tire parti de sa capacité de compréhension des dynamiques communautaires en connectant les secteurs traditionnels avec leurs partenaires créatifs pour répondre à des besoins spécifiques. A travers les relations informelles, la SACCI facilite les collaborations entre les industries traditionnelles et créatives, favorisant les solutions innovatives et le bénéfice mutuel. Cette approche permet à la SACCI de naviguer dans des réseaux impliquant diverses parties prenantes efficacement.

« Je ne savais pas que la SACCI existait lorsque j'ai déménagé en Saxe, mais j'en ai appris l'existence au cours d'une conversation dans un pub local. Le travail qu'ils accomplissent pour les gens comme moi est vraiment précieux pour trouver des possibilités de collaboration avec des entreprises de la région » - Travailleur créatif indépendant

Les espaces collaboratifs

Les espaces collaboratifs ont gagné en popularité pour favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre divers acteurs. A Chemnitz, une initiative vise à établir un réseau de *makerspaces* afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre et à la fuite des cerveaux en mettant en relation des individus aux compétences variées. Poussés par la curiosité et la résolution de

problèmes, les membres de la SACCI reconnaissent le rôle crucial des espaces de coworking et des incubateurs dans la facilitation du partage de connaissances. L'absence de tels espaces dans le passé a pu entraver l'innovation durant des périodes telles que la fuite de cerveaux des années 90. Bien qu'il y ait actuellement un effort pour renforcer les *makerspaces* à Chemnitz, la SACCI adopte une perspective à long terme, considérant ces espaces comme des centres interactifs pour un développement continu au-delà d'événements spécifiques. Leur approche proactive, ancrée dans l'observation et la résolution de problèmes, bénéficie d'une compréhension profonde des capacités régionales, du contexte historique et de l'alignement sur les objectifs politiques du développement économique local.

« Les incubateurs et les espaces de coworking peuvent contribuer au renforcement des capacités, mais il faut que les initiatives des industries créatives rassemblent les communautés et travaillent à un objectif commun afin d'éviter la fuite des cerveaux comme cela s'est produit dans les années 90 » - Membre de la SACCI.

Connaissances analytiques (fonction de partage des connaissances)

Les lieux

La SACCI vise à diversifier les environnements dans lesquels elle engage son public cible. Cette approche permet non seulement d'améliorer l'accessibilité des événements de partage des connaissances, mais également de favoriser une atmosphère dynamique et inclusive. Le choix délibéré des espaces publics permet de créer un cadre plus accueillant et ouvert, encourageant un large éventail d'individus des industries créatives et traditionnelles à participer activement aux échanges d'expertises et d'idées. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'objectif général consistant à favoriser la collaboration et l'innovation au sein de l'écosystème régional de la connaissance.

« L'image de la Saxe est fortement influencée par les entreprises actives dans les industrielles culturelles et créatives. Elles sont constamment engagées avec le public, et sont devenues d'importants catalyseurs de l'innovation et de la connaissance pour le développement économique. » - Décideur politique

Les espaces collaboratifs

Dans la ville d'Annaberg, la transmission analytique des connaissances est illustrée par un fablab où des experts collaborent avec des lycéens sur des projets impliquant l'impression 3D, la robotique et des projets technologiques. Malgré l'utilisation d'un processus déductif, les interactions sont structurées de manière à offrir aux élèves un espace sûr et agréable pour explorer leur créativité et développer des compétences utiles pour leur avenir. La SACCI se lie activement avec des communautés épistémiques intéressées par le partage de connaissances techniques avec de jeunes étudiants, les motivant ainsi à explorer des carrières dans la technologie et le design. Ces efforts favorisent l'émergence d'une culture de la communauté et de l'inclusion, élargissant les opportunités de participation aux enfants et adolescents de niveau scolaire. Simultanément, ils visent stratégiquement à retenir les talents au sein de la région et à encourager les jeunes esprits à poursuivre leurs carrières dans les universités locales.

« L'objectif est d'attirer les jeunes talents en recherchant activement la coopération avec les écoles pour créer des fablabs et d'autres espaces de collaboration, un espace où les jeunes peuvent avoir l'opportunité de se réaliser au-delà du programme strict du système scolaire et où ils peuvent explorer leurs talents » - Membre de la SACCI.

Discussion et conclusion

Cette recherche fournit des indications précieuses sur le rôle significatif de la SACCI en tant que figure centrale dans la création de connaissances symboliques et dans la facilitation du partage de connaissances synthétiques et analytiques. Dans cette étude, le terme « espaces » désigne spécifiquement les « espaces de travail collaboratif » comprenant les espaces de coworking, les *makerspace*, les *fablabs*, les *hackerspaces* et les incubateurs, largement explorés dans la littérature existante (Capdevila, 2017 ; Capdevila, 2019) aussi connus sous le nom de tiers-lieux (Akhavan, 2021).

L'article fait le lien entre la théorie des réseaux (Borgatti & Halgin, 2011) et les bases de connaissances (Manniche, 2012 ; Asheim & Coenen, 2005) et explore la manière dont les lieux et les espaces catalysent le partage des connaissances au sein des nouveaux réseaux. Les états impliquent des liens tels que la parenté et les relations fondées sur les rôles, liés à la création de connaissances symboliques (Manniche, 2012). La SACCI agit comme un intermédiaire, tirant parti de ces liens pour unir diverses industries en Saxe. Les événements, temporaires par nature (Borgatti & Halgin, 2011), rassemblent des individus dans des lieux significatifs pour partager des connaissances synthétiques. Les interactions long-terme pour le partage de connaissances analytiques sont basées sur des projets. Une contribution essentielle consiste à démontrer comment les acteurs locaux créent de nouveau réseaux et de nouvelles bases de connaissances en mettant en relation des acteurs non liés entre eux. Cette étude souligne l'importance des nouveaux réseaux dans divers secteurs d'activités pour le partage de connaissances, crucial dans le développement économique local, en particulier dans les zones rurales. Les tiers-lieux physiques facilitent la formation des réseaux et le partage des connaissances, les connaissances symboliques renforçant la confiance et améliorant ces interactions.

Cette étude est particulièrement utile pour les gestionnaires et les décideurs politiques des régions périphériques et rurales qui cherchent à mettre en relation des acteurs non apparentés. Ceci s'illustre dans le cadre de collaborations communes visant à favoriser les projets d'innovation croisée et à stimuler le développement économique en utilisant les tiers-lieux pour ressembler et rapprocher les individus.

Bibliographie

- Acs, Z. J., Audretsch, D. B., & Lehmann, E. E. (2013). The knowledge spillover theory of entrepreneurship. *Small business economics*, 41, 757-774.
- Agogué, M., Yström, A., & Le Masson, P. (2013). Rethinking the role of intermediaries as an architect of collective exploration and creation of knowledge in open innovation. *International Journal of Innovation Management*, 17(02), 1350007.
- Akhavan, M. (2021). Third places for work: A multidisciplinary review of the literature on coworking spaces and maker spaces. *New workplaces—Location patterns, urban effects and development trajectories: A worldwide investigation*, 13-32.
- Asheim, B., Grillitsch, M., & Tripli, M. (2017). Smart specialization as an innovation-driven strategy for economic diversification: Examples from Scandinavian regions. In *Advances in the theory and practice of smart specialization* (pp. 73-97). Academic Press.
- Asheim, B. T., Boschma, R., & Cooke, P. (2011). Constructing regional advantage: Platform policies based on related variety and differentiated knowledge bases. *Regional studies*, 45(7), 893-904.
- Asheim, B. T., & Coenen, L. (2005). Knowledge bases and regional innovation systems: Comparing Nordic clusters. *Research policy*, 34(8), 1173-1190.
- Bell, S. J., Tracey, P., & Heide, J. B. (2009). The organization of regional clusters. *Academy of Management review*, 34(4), 623-642.
- Berrone, P., Gelabert, L., Massa-Saluzzo, F., & Rousseau, H. E. (2016). Understanding community dynamics in the study of grand challenges: How nonprofits, institutional actors, and the community fabric interact to influence income inequality. *Academy of Management Journal*, 59(6), 1940-1964.
- Boari, C., & Riboldazzi, F. (2014). How knowledge brokers emerge and evolve: The role of actors' behaviour. *Research Policy*, 43(4), 683-695.
- Borgatti, S. P., & Halgin, D. S. (2011). On network theory. *Organization science*, 22(5), 1168-1181.
- Capdevila, I. (2019). Joining a collaborative space: is it really a better place to work?. *Journal of Business Strategy*, 40(2), 14-21.
- Capdevila, I. (2017). A typology of localized spaces of collaborative innovation. *Entrepreneurial neighbourhoods—towards an understanding of the economies of neighbourhoods and communities*, Cheltenham, Edward Elgar Publishers, 80-97.

Chaudhury, A. S., Thornton, T. F., Helfgott, A., Ventresca, M. J., & Sova, C. (2017). Ties that bind: Local networks, communities and adaptive capacity in rural Ghana. *Journal of Rural Studies*, 53, 214-228.

Cohendet, P., Grandadam, D., & Simon, L. (2010). The anatomy of the creative city. *Industry and innovation*, 17(1), 91-111.

Crespo, J., Boschma, R., & Balland, P. A. (2017). Resilience, networks and competitiveness: A conceptual framework. In *Handbook of regions and competitiveness* (pp. 271-286). Edward Elgar Publishing.

Cultural and creative Industries in Saxony in Brief (2022) Retrieved from: <https://publikationen.sachsen.de/bdb/artikel/41517>

Flick, U. (Ed.). (2013). *The SAGE handbook of qualitative data analysis*. Sage.

Grandadam, D., Cohendet, P., & Simon, L. (2013). Places, spaces and the dynamics of creativity: The video game industry in Montreal. *Regional studies*, 47(10), 1701-1714.

Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American journal of sociology*, 78(6), 1360-1380.

Gulati, R., Nohria, N., & Zaheer, A. (2000). Strategic networks. *Strategic management journal*, 21(3), 203-215.

Huggins, R., & Thompson, P. (2017). Entrepreneurial networks and open innovation: the role of strategic and embedded ties. *Industry and Innovation*, 24(4), 403-435.

Kudic, M., Ehrenfeld, W., & Pusch, T. (2015). On the trail of core-periphery patterns in innovation networks: measurements and new empirical findings from the German laser industry. *The Annals of Regional Science*, 55, 187-220.

Landesverband der Kultur- und Kreativwirtschaft Sachsen e.V. • Made by Sakea (2023). Retrieved from <https://www.lvkkwsachsen.de>

Lindkvist, L. (2005). Knowledge communities and knowledge collectivities: A typology of knowledge work in groups. *Journal of Management studies*, 42(6), 1189-1210.

Lumpkin, G. T., & Bacq, S. (2019). Civic wealth creation: A new view of stakeholder engagement and societal impact. *Academy of Management Perspectives*, 33(4), 383-404.

Maillat, D., & Lecoq, B. (1992). New technologies and transformation of regional structures in Europe: the role of the milieu. *Entrepreneurship & Regional Development*, 4(1), 1-20.

Manduca, R. A. (2019). The contribution of national income inequality to regional economic divergence. *Social Forces*, 98(2), 622-648.

Manniche, J. (2012). Combinatorial knowledge dynamics: On the usefulness of the differentiated knowledge bases model. *European Planning Studies*, 20(11), 1823-1841.

Martin, R., & Moodysson, J. (2013). Comparing knowledge bases: on the geography and organization of knowledge sourcing in the regional innovation system of Scania, Sweden. *European Urban and Regional Studies*, 20(2), 170-187.

Mattes, J. (2012). Dimensions of proximity and knowledge bases: Innovation between spatial and non-spatial factors. *Regional studies*, 46(8), 1085-1099.

Pina, K., & Tether, B. S. (2016). Towards understanding variety in knowledge intensive business services by distinguishing their knowledge bases. *Research Policy*, 45(2), 401-413.

Ritala, P., De Kort, C., & Gailly, B. (2023). Orchestrating knowledge networks: Alter-oriented brokering. *Journal of Management*, 49(3), 1140-1178.

Tortoriello, M. (2015). The social underpinnings of absorptive capacity: The moderating effects of structural holes on innovation generation based on external knowledge. *Strategic Management Journal*, 36(4), 586-597.

Tortoriello, M., McEvily, B., & Krackhardt, D. (2015). Being a catalyst of innovation: The role of knowledge diversity and network closure. *Organization Science*, 26(2), 423-438.

Tuitjer, G., & Küpper, P. (2020). How knowledge-based local and global networks foster innovations in rural areas. *Journal of Innovation Economics & Management*, 33(3), 9-29

LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX EN WALLONIE : UNE DIVERSITÉ DE DYNAMIQUES

Bruno Bianchet²⁹

Introduction : de l'*upper* à l'*underground*

Richard Florida a mis en lumière le rôle de la « classe créative » vis-à-vis des choix de localisation des entreprises et l'importance de la qualité des réseaux locaux même si la relation entre la concentration de talents et la croissance reste à démontrer. Cette approche met en exergue le territoire qui exerce un rôle essentiel vis-à-vis du concept de « milieu innovateur » (Camagni & Maillat, 2006). Dans la même perspective, on observe une prise de conscience croissante, tant par les pouvoirs public que par les acteurs économiques et les citoyens, du potentiel de valorisation du patrimoine naturel et culturel (Dümcke, Cornelia Gnedovsky, 2013) (Commission européenne, 2014). Ces tendances ont comme point commun une mobilisation accrue des ressources locales. Ainsi le bottom-up tend à se substituer au top-down. Cette émergence de l'endogène, qui se matérialise notamment à travers les différentes dynamiques de réseaux se serait d'abord formalisée dans le monde rural à la suite de la mise en place des groupes d'action locale (GAL) dans le cadre de la révision de la politique agricole commune au milieu des années 80 (Campagne & Pecqueur, 2014). Rappelons toutefois que la notion de district industriel fut introduite par Alfred Marshall à la fin du XIX^e siècle et ensuite appliquée à l'analyse de la dynamique économique de la « troisième Italie » (entre Italie du Nord et Mezzogiorno) dans le courant des années 70. Ces formes d'organisations productives localisées furent appréhendées à travers le concept de « système productif localisé » (Pecqueur, 2000).

Le tiers-lieu, conceptualisé par Ray Oldenburg en 1999, s'inscrit dans ce courant de mobilisation des ressources locales et participe au processus d'« innovation territoriale » qui recouvre toutes les modifications novatrices dans la production de biens et services, dans les activités et les interactions sociopolitiques qui transforment un milieu (Divay, 2020).

Nous nous appuierons sur la stratigraphie de l'économie créative développée par Patrick Cohendet, David Grandadam et Laurent Simon pour examiner les dynamiques wallonnes. Pour rappel, ces derniers structurent l'écosystème créatif en trois strates : *underground* (activités créatives, artistiques et culturelles, qui se déplient hors des réseaux formellement organisés), *middleground* (communautés et collectifs créatifs assurant l'interface entre les deux niveaux) et *upperground* (institutions, clusters créatifs et organisations culturelles) (Cohendet, Grandadam, Simon, 2010).

Le soutien à la créativité à travers la mise en place des *hubs créatifs*

Cette dynamique débute en 2010 avec le lancement par le gouvernement régional du programme Creative Wallonia qui met la créativité au cœur du développement économique wallon. Il permet de tester différentes expériences pour soutenir l'économie créative. Cette démarche top-down débute par des appels à projets. Trois axes d'action sont prévus : la promotion de la société de la créativité, la fertilisation des pratiques innovantes ainsi que le soutien à la production innovante.

En 2014, l'intervention du Fonds européen de développement régional (Feder) permet de financer pleinement la politique des Hubs Créatifs. Lancés tout d'abord via le programme Creative Wallonia

Notes

²⁹ Docteur en géographie de l'Université de Liège, Belgique.

au travers de projets pilotes, les Hubs Créatifs ont ensuite été déployés dans les principales villes wallonnes et se sont petit à petit dotés de lieux, d'équipements et de véritables équipes d'animation permettant la diffusion de la créativité à une échelle locale.

De manière générale, les hubs sont devenus le lieu emblématique du soutien à l'économie créative et illustrent l'évolution des systèmes productifs locaux (Pommier, 2002). Ils ont l'ambition de soutenir les secteurs créatifs à partir de leur ancrage local. Un hub est ainsi une communauté de partenaires, d'acteurs clés locaux. Il y a cette volonté de fournir un *middleground* propre à chaque bassin territorial. La proximité du terrain fait se rencontrer les entreprises, les bailleurs de fonds, les autorités publiques, les intercommunales, les centres de recherches et autres organisations par l'intermédiaire des hubs. Chaque hub a ainsi ses particularités, basées sur son tissu local. Les hubs proposent, globalement – puisque chaque hub est autonome - de la sensibilisation (événements, moments de rencontres et de partage), des transferts de compétences (via des workshops par exemple), un accompagnement individualisé ou collectif grâce à des formats créatifs (focus groupes, idéation, *design thinking*, prototypage rapide, etc.). Les hubs offrent, pour la plupart, des espaces de coworking, des *fablabs*, et une mise en réseau transectorielle.

En outre, l'idée est de les structurer en un réseau. Si 9 hubs ont fonctionné à partir de leurs ressources locales, il existe une coordination au niveau régional en vue de garantir la circulation des enseignements et des bonnes pratiques. L'ancrage local des hubs correspond bien au polycentrisme wallon.

Ces hubs vont cependant connaître une refonte de leur modèle. En effet, le cahier des charges des Néo-hubs, publié en mars 2021, envisage davantage ces structures comme des « têtes de réseau » dont le travail de coordination aura lieu à l'échelle du bassin de vie.

La refonte du modèle repose sur quatre principes directeurs :

- la volonté de capitaliser sur un nombre restreint d'espaces physiques sélectionnés selon des critères clairs ;
- la concentration au sein de ces espaces jugés pertinents d'une offre de services élargie (animation, fertilisation, expérimentation sur les usages, pré-incubation, prototypage, ...) afin de créer une dynamique de lieu « totem » ;
- le maillage entre ces lieux « têtes de réseaux » avec les tiers-lieux ruraux ou liés aux petites villes du bassin ;
- le monitoring des résultats sur base d'indicateurs clés de performance (KPI) précis.

Comme le soulignent Laurence Moyart et Bernard Pecqueur, « cette réforme (...) a recentré significativement les missions des hubs créatifs au profit de l'appui au développement de l'entrepreneuriat innovant. L'une des forces de ce dispositif public a été fortement remise en cause. En resserrant l'activité des néo-hubs sur le public « entreprises et porteurs de projets », c'est ainsi l'originalité de ce qui faisait les hubs wallons qui disparaît, au profit d'un retour de politiques très classiques d'animation économique » (Moyart & Pecqueur, 2023). Cette consolidation à travers le nouveau cahier des charges constitue un basculement du *middleground* vers l'*upperground*.

L'émergence de dynamiques singulières structurantes

En parallèle à différentes initiatives locales éparses de créations spontanées de tiers-lieux, il nous paraît opportun d'épingler ici une dynamique spécifique et originale qui émerge clairement de l'*underground* pour apparaître structurante aujourd'hui : le Comptoir des Ressources créatives (CRC). Le CRC, créé en 2012 à Liège par des acteurs de la culture, est une plateforme qui propose des outils et services facilitant les processus créatifs ainsi que la mise en réseau des créateurs et de leurs partenaires. Les CRC s'appuient sur l'expérience de terrain pour mettre en commun les ressources et les énergies afin de construire des solutions collectives, mutualistes ou coopératives. Le CRC dispose de cinq antennes autonomes sous la forme d'association sans but lucratif, à Charleroi, Mons, Liège, Namur et Verviers. Ce sont, en quelque sorte, des incubateurs au service

d'artistes et artisans. La plateforme dispose d'une quinzaine de lieux répartis dans ces différentes villes et accueille en permanence plus de 350 créateurs dans ses différents sites.

Le CRC propose, à la fois, des espaces mutualisés d'accueil pour les créateurs au départ de la réoccupation d'espaces vacants, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation.

Une charte a été définie, prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation : pour bénéficier du « label », chaque CRC doit s'y soumettre, mais conserve sa totale autonomie. La plateforme :

- s'adresse à tous les créateurs et créatrices sans conditions de statut, de secteur ou de style en respectant leur rythme et leur singularité ;
- soutient des solutions collectives et participatives qui encouragent la co-construction ;
- ne se substitue pas à l'existant et renforce l'écosystème local de manière responsable et durable ;
- pratique des prix équitables en lien avec les moyens des créateurs professionnels ou en devenir ;
- n'a pas de but lucratif et réinvestit ses éventuels bénéfices au profit des créateurs et rémunère le travail à sa juste valeur. (<https://www.comptoirdesressourcescreatives.be/les-comptoirs>).

Bénéficiant maintenant des soutiens apportés à l'économie sociale, les différents lieux du CRC contribuent à la dynamisation des quartiers urbains concernés, tant du point de vue économique que de celui de la cohésion sociale.

Le soutien à la ruralité à travers les tiers-lieux

En juillet 2022, la Ministre en charge de la ruralité a mis en place un appel à projets « Tiers-Lieux Ruraux » dont l'objectif majeur est d'« améliorer l'offre de services en zones rurales ». « Par nature le tiers-lieu est un dispositif multiservices. En soutenant la création et le renforcement de tiers-lieux ruraux, la Wallonie entend proposer une réponse souple et modulable afin de répondre au mieux aux besoins des populations rurales : besoins de services de proximité, de services adaptés, de nouvelles dynamiques et de nouveaux usages. La Région considère que ces lieux contribuent à renforcer l'attractivité et la vitalité des villages et des petites villes et qu'ils favorisent la résilience des territoires » (Gouvernement wallon, 2022).

Parmi 102 candidatures, 23 projets ont été sélectionnés et bénéficient d'un financement allant de 250 000 € à 677 000 €. Pour certaines structures, ce soutien a permis de consolider une dynamique existante notamment à travers une diversification d'activités. Pour d'autres, l'appel à projets a permis la concrétisation de projets latents. Dans ce cas de figure, plus particulièrement, se posera l'enjeu de la pérennisation des structures. Ces projets vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique et il est encore trop tôt pour tirer des enseignements de cette expérience. Toutefois, le seul nombre de candidatures témoigne de l'engouement qu'a suscité l'initiative qui, manifestement, a répondu à une attente forte des acteurs locaux.

Ce mode de soutien à la ruralité relève clairement du *middleground* à travers la mobilisation des potentialités endogènes des territoires concernés.

Conclusion : des dynamiques structurantes adaptées à leur réalité territoriale

Ces trois dynamiques s'inscrivent dans des contextes territoriaux nettement différenciés et mobilisent les trois strates de l'écosystème créatif. Les Hub Créatifs, à fortiori dans le nouveau canevas, apparaissent dédicacés aux pôles urbains en lien avec l'innovation en connexion avec les ressources universitaires et appartiennent à l'underground. Ils s'inspirent clairement de la stratégie métropolitaine, dont les fondements ont toutefois été remis en cause par la littérature (Bouba-Olga & Grossetti, 2018).

Si le CRC concerne également les territoires urbains, il cible davantage les espaces en reconversion ou à réhabiliter, à commencer par les friches. Cet « underground » participe pleinement à la dynamisation des quartiers urbains dégradés et au processus de « reconstruction de la ville sur la ville ».

Quant au soutien aux tiers-lieux ruraux, correspondant à la strate du *middleground*, il s'inscrit dans la tradition des actions qui visent à maintenir, voire renforcer l'attractivité et la qualité de vie des campagnes.

Bibliographie

Bianchet, B., Gathon, H.-J., Maldague, H., Malherbe, A., Massart, F., Veys, M., & Uyttebrouck, C. (2022). Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux - Rapport scientifique final. Conférence Permanente du Développement Territorial. <https://hdl.handle.net/2268/289784>

Bianchet, B., Maldague, H., Fettweis, R., & Massart, F. (2023). Les tiers-lieux à vocation économique. Conférence Permanente du Développement Territorial. <https://hdl.handle.net/2268/299567>

Bouba-Olga, O., Grossetti, M. (2018). La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? <https://hal.science/hal-01724699v2>.

Camagni, R., & Maillat, D. (2006). Milieux Innovateurs-Théorie Et Politiques. Paris : Economica.

Cohendet P., Grandadam D. & Simon L. (2010). The Anatomy of the Creative City. Industry & Innovation 17 (1), 91-111.

Commission européenne. (2014). Communication de la Commission au Parlement Européen au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen."

Divay, G. (2020). L'innovation territoriale : manager en mode pilotage ou en logistique ? Finance Contrôle Stratégie, NS-7. <https://doi.org/10.4000/fcs.4065>.

Dümcke, Cornelia Gnedovsky, M. (2013). The social and economic value of cultural heritage: literature review. EENC Paper.

Florida R. L. (2002) The Rise of the Creative Class: and How it's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life, New York, NY, Basic Books.

Gouvernement wallon (2022). Appel à projets « Tiers-Lieux Ruraux », Vadélécum.

Oldenburg, R. (1999). The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community. Marloowe & Co (ed.).

Pecqueur B., (2000). Le Développement local. Syros/La Découverte.

Pommier P., (2002). Les systèmes productifs locaux. Datar, La Documentation française. https://www.documentation-administrative.gouv.fr/adm_01860064v1/file/TEM009_DATAR_2002_SPL.pdf

SOUTENIR LES TIERS-LIEUX, ESPACES DE PROXIMITÉ, D'ÉMANCIPATION ET DE TRANSITION SYSTÉMIQUE³⁰

Sybille Mertens³¹

Introduction

Le phénomène des tiers-lieux intéresse un nombre croissant de chercheurs, en sciences humaines et sociales, mais aussi de façon interdisciplinaire et parfois en mêlant l'expertise académique avec celle des gens de terrain. En effet les tiers-lieux aident à configurer les systèmes économiques dans lesquels nous nous trouvons. Aussi il est important de nommer et de préciser ce phénomène ainsi que la façon dont il associe l'initiative citoyenne et l'action publique. C'est l'objet de notre démarche, qui emprunte des concepts de l'économie institutionnelle afin notamment d'identifier quels sont les apports systémiques de ces nouveaux acteurs sur les territoires.

Les raisons d'être des tiers-lieux et les atouts qui les caractérisent sont examinés au travers de trois questionnements portant sur leurs façons de constituer des espaces collectifs de proximité, des espaces d'émancipation et de créativité, des espaces de transition systémique.

Des espaces collectifs de proximité

La complexité des transitions en cours prive les citoyens d'une compréhension globale des difficultés relatives au climat, à la bio-diversité, aux migrations, aux guerres... Plusieurs décennies d'élargissement du marché et de généralisation de solutions individuelles et individualisantes ont privé les individus d'une vision globale. Chacun des « consommateurs » considère qu'il n'a pas de capacité à résoudre les difficultés, que les solutions doivent venir des acteurs importants, de la puissance publique. Après trente à quarante ans de formatage idéologique le syndrome du passager clandestin s'est répandu : chacun pense devoir gérer sa propre existence et postule que les solutions aux difficultés collectives doivent venir d'ailleurs, que ces institutions sont probablement outillées pour répondre à ces besoins sur leurs territoires électifs.

Cependant, il arrive de plus en plus que des besoins et des difficultés apparaissent à une échelle plus large que celle des territoires, rendant ces institutions inopérantes pour des raisons de périmètres de compétences et d'intervention mais aussi en raison des difficultés d'agrégation des choix collectifs, de plus en plus qualitatifs et composites. Un processus de fragmentation des consensus sociaux complexifie l'action publique et accroît la difficulté de construction d'une action publique sereine.

Dès lors, l'identification de solutions locales, engageant les acteurs du territoire, devient déterminante. Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur les communs, souligne à quel point c'est à l'échelle du local que des solutions collectives sont susceptibles d'émerger car elles s'appuient sur des connaissances et des ressources locales, font l'objet de co-constructions de solutions adaptées, s'appuient sur un capital-confiance lié à la proximité et permettent l'élaboration de normes communes acceptées localement.

Notes

³⁰ Il s'agit ici de la reprise de l'intervention au cours de la rencontre « Tiers-Lieux pour l'Europe, des initiatives citoyennes aux politiques publiques », Montpellier, 8 juin 2023.

³¹ Economiste, Professeure à l'Université de Liège, Directrice du Centre d'Economie Sociale, HEC de Liège, Belgique

Ainsi il apparaît un parallèle entre la demande d'action collective locale et la capacité des tiers-lieux à soutenir la formalisation de réponses notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Les tiers-lieux partent des problèmes du quotidien et s'adressent à une « communauté de destin ». Ils constituent dès lors des acteurs capables de coordonner et de soutenir la façon dont les communautés partagent des apprentissages et des capitalisations collectives. Dans ce contexte, les formes d'auto-organisation collective locale peuvent s'appuyer sur les retours d'expérience de l'économie sociale et solidaire, notamment ceux des associations et des coopératives, basées sur des activités économiques et des liens extra-économiques.

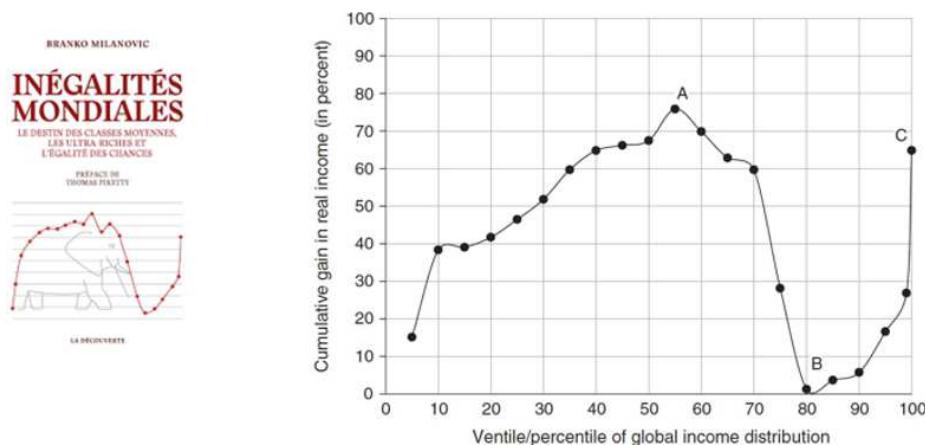
Ces dynamiques sont fondamentales car elles s'inscrivent dans le temps long et ne sont pas assujetties aux urgences dictées par le marché ou par le « court-termisme » électoral. Si l'expression « tiers-Lieux » signifie que l'on se situe « ni tout à fait chez soi, ni tout à fait au travail », elle pourrait tout aussi bien indiquer qu'on se trouve dans un espace interstiel entre le monde de l'administration et celui du marché. Parce qu'ils ne sont pas très éloignés de l'habitat et de l'entreprise, les tiers-lieux ont un ancrage territorial propice à l'émergence de solutions appropriées aux difficultés rencontrées par les citoyens du territoire proche.

Des espaces d'émancipation et de créativité

Une seconde ressource concerne la capacité des tiers-lieux à répondre à un besoin d'émancipation et de créativité. Nos sociétés sont caractérisées par une grande crainte d'impuissance y compris pour des personnes entreprenantes ou cultivées, face à la nature des difficultés à résoudre. Les tiers-lieux offrent donc des espaces accessibles et des mécanismes donnant à nouveau les moyens d'agir. Cet aspect est essentiel dans le contexte de la progression des populismes : les tiers-lieux produisent des solutions concrètes et opérationnelles, associant toutes les catégories sociales.

Ce besoin et cette démarche d'émancipation et de créativité sont argumentés par Branko Milanovic qui analyse les comportements des personnes au tournant des années 1990-2010 à partir des statistiques de la Banque Mondiale. Il note, au travers de son fameux graphique intitulé « la courbe de l'éléphant », que deux catégories de populations ont vu leurs revenus augmenter sur deux décennies : les revenus intermédiaires, mieux défendus par les réglementations sociales, et les revenus les plus élevés, dont l'évolution est soutenue par la mondialisation.

Figure 1 - Evolution, de 1988 à 2008, du revenu moyen par classe de revenus, Milanovic, 2010

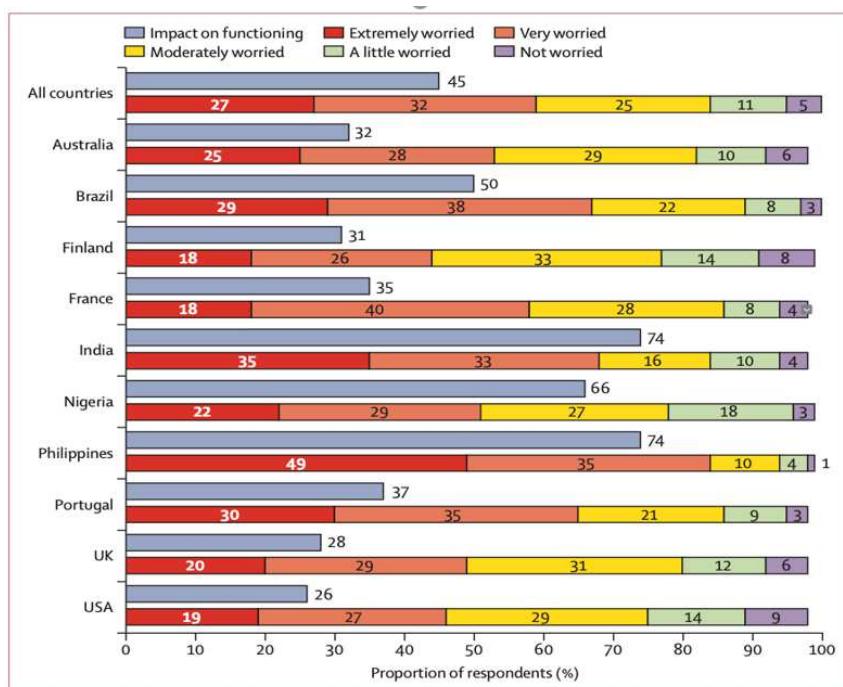


Branko Milanovic note en contrepoint que les plus pauvres et les personnes qui percevaient des revenus supérieurs à la moyenne, notamment les classes moyennes des pays émergents, sans être trop importants, ont vu leurs situations stagner. Ces « laissés pour compte » de la mondialisation

expriment leurs regrets de perdre le contrôle de l'évolution de leurs existences, et se positionnent dans des logiques de refus, expressions de mal-être conduisant à des votes de plus en plus souvent extrémistes, ou à des positionnements comme celui qui a conduit au Brexit. Mais ce sont aussi celles qui trouvent dans les tiers-lieux des éléments de solution aux problématiques du quotidien.

Une autre enquête significative a été effectuée en 2020 auprès du monde étudiant. Elle indique à quel point l'inquiétude et l'anxiété s'élèvent face aux crises actuelles. A titre d'exemple la figure suivante porte sur les inquiétudes relatives au changement climatique : 45 % des étudiants enquêtés sont très ou extrêmement inquiets, ce pourcentage s'élevant à 84 % aux Philippines.

Figure 2 - Les inquiétudes relatives aux transitions climatiques et leurs impacts sur les organisations, Sims et al. (2020)



De même à la question concernant la montée des extrémismes, 45 % des jeunes indiquent être inquiets ou fortement inquiets, ce taux montant à 75 % aux Philippines.

Dans ce contexte la chercheuse canadienne Laura Sims (2020) propose de décomposer les problèmes identifiés afin de permettre aux gens de se réapproprier des solutions à une échelle qu'ils maîtrisent, autour de « futurs désirables » qu'ils identifient eux-mêmes.

De façon analogue, le chercheur coréen Kyung Hee Kim montrait en 2011, que si le quotient intellectuel moyen augmentait, le niveau de créativité baissait depuis les années 1990.

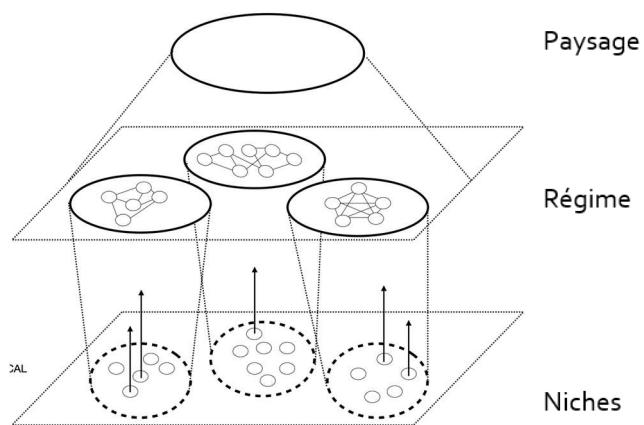
Rob Hopkins, en approfondissant ces travaux, identifiait combien « Le lieu est crucial pour l'esprit et l'âme d'une communauté (...). Des lieux conçus pour la connexion, la création, la collaboration et la rencontre fortuite, des lieux accueillants et invitant pour une riche diversité de personnes, et peut-être plus important encore, les meilleurs endroits sont ceux que l'on quitte avec le sentiment que l'avenir pourrait être changé, ne serait-ce qu'un tout petit peu » (Rob Hopkins, robhopkins.net).

Hopkins explique que la créativité a besoin de temps et de lieux permettant à des personnes de se rencontrer, de se faire mutuellement confiance. Les tiers-lieux, espaces d'émancipation et de créativité, sont appropriés au développement de la capacité d'innovation, notamment parce que ce sont des lieux de mixité sociale qui ne sont pas réservés aux gagnants. On voit des tiers-lieux naître dans les zones oubliées de la mondialisation, on y cherche des solutions collectives notamment avec des technologies *low tech* directement testées avec le concours des habitants. Cette démarche est une alternative à l'anonymat du marché où le client est très éloigné de la décision de fabrication mais aussi des prises de décision de l'État providence. Ainsi le tiers-lieu prend tout son sens et permet d'élaborer une solution locale. Le succès de la démarche conduit à des cercles vertueux : plus les opérations sont positives, plus on va chercher des partenaires de façon active et plus on arrive à convaincre de l'intérêt de travailler sur ces futurs désirables et d'aller chercher des ressources auprès des citoyens, d'autant que les tiers-lieux, souvent festifs, permettent de mobiliser nombre de citoyens.

Des espaces de transition systémique

Les transitions systémiques, qu'elles relèvent de l'énergie, de l'énergie, du numérique... peuvent se comprendre comme résultant de l'interaction entre trois niveaux caractérisant tout système organisationnel humain. Le schéma ci-dessous, proposé par Franck Geels (Université de Manchester) en 2002, distingue le niveau supérieur, celui du paysage, où l'on constate les grandes tendances et les expressions d'incompréhension ou d'insatisfaction sur les évolutions. C'est le lieu des chocs, qui envoie des messages au deuxième niveau, celui du régime c'est-à-dire des manières habituelles de faire. Enfin le troisième niveau est celui des niches où des expérimentations sociotechniques sont conduites à l'abri des orientations et des directives du régime dominant. Lorsque les chocs sont majeurs (réchauffement climatique, inondations, conflits, guerres, crise énergétique...) le paysage envoie des signaux et interroge le régime. On va alors chercher dans les niches des éléments d'expérimentation qui semblent plus adaptés et qui peuvent inspirer le régime ou éventuellement le remplacer.

Figure 3 - La perspective multi-niveaux, Geels, 2002



Geels note que si les innovations sont produites au niveau des niches, elles peuvent faire l'objet de contestations ou de verrouillages de la part des acteurs institués, ce qui prévient la transformation de l'innovation en logique de développement.

Il semble désormais nécessaire de construire des niches globales qui permettraient de renforcer les niches locales et de constituer progressivement des règles communes de fonctionnement

permettant de dépasser petit à petit les verrous en autorisant la production sur les territoires et dans la société, des éléments de normes, pouvant prendre la forme de communs élargis (Lanzi et Maréchal, 2023).

Les tiers-lieux sont-ils des espaces dans lesquels ces expérimentations peuvent se poursuivre ? Cela est probable puisque on trouve des lieux capables d'éprouver des processus mais aussi des fonctions, devenant des espaces multifonctionnels permettant de passer de la niche locale et des niches éparpillées vers une solution plus partagée. Parce que on vient du même lieu et qu'on travaille sur un même territoire nos innovations peuvent se renforcer les unes les autres. Il est fondamental de constater que les tiers-lieux peuvent constituer des lieux de transmission de l'innovation du local vers le général en passant par des stades intermédiaires, d'agir à un niveau local mais aussi à un niveau plus global en mettant en relation des expérimentations qui constituent des alternatives à des dynamiques dominantes aujourd'hui à bout de souffle. Ces expérimentations sont par exemple absolument utiles à la conception de politiques publiques issues des territoires. Il est important de souligner le caractère déterminant du rôle joué par les niches globales, qui renforce les niches locales et génère progressivement des règles communes de fonctionnement capables de « faire norme » dans la société et permettant de plus facilement traverser des seuils et favoriser des rapports de force plus équilibrés avec des acteurs dominants. Les tiers-lieux vont accueillir des niches sociales ou technologiques, relevant de différents types de fonctions. Ces espaces multifonctions vont permettre de passer de niches éparpillées à des niches globales y compris au travers de l'aspect territorial où des acteurs vont pouvoir travailler ensemble même s'ils sont situés sur des fonctions sociales différentes. Ces règles du jeu communes sont susceptibles de venir en appui au développement des territoires .

Les tiers-lieux apparaissaient donc comme des sources d'organisation de réponses fondamentales comme par exemple sur l'autonomie alimentaire locale ou l'apprentissage numérique, mais ce sont aussi des espaces d'émancipation et de créativité qui permettent d'organiser des dynamiques de transition systémique pour les acteurs publics. Il s'agit alors d'un levier d'action majeur particulièrement adapté aux défis de notre temps.

Afin de concevoir des politiques publiques permettant de véritablement agir il faudrait toutefois tenir compte de trois tensions :

- le fait que les tiers-lieux sont un objet multiforme qui ne facilite pas la tâche du concepteur de politiques publiques : il faut donc que l'action conduite soit compréhensible, homogène et permette de dégager des objets de politique transversales y compris avec des démarches d'évaluation, le cas échéant avec l'appui des fonds européens ;
- les modalités de financement hybride des lieux doivent être mieux explicitées, puisqu'il s'agit de satisfaire une demande solvable mais aussi de répondre à des ambitions collectives ce qui se traduit par un mix de ressources à la fois marchandes et publiques, ce qui brouille les cartes et donne l'impression d'un bricolage opportuniste amateur. On a peur que les tiers-lieux soient trop fragiles alors qu'il faut revendiquer cette capacité des tiers-lieux à tester des éléments nouveaux même s'ils sont en phase de démarrage dans des situations de fragilité, qu'il faut pouvoir dépasser au moyen de financements hybrides en particulier lorsqu'après la période de bénévolat se présentent des opportunités d'acquisition immobilière ou foncière nécessaire au développement du tiers-lieu. Des outils de financement appropriés doivent être mis au point sur ce temps important de la consolidation des tiers-lieux ;
- la troisième tension qu'il convient de résoudre est que les tiers-lieux ne seront jamais suffisants et ne remplaceront pas l'action publique locale : il convient de trouver le point d'équilibre entre ces catégories d'acteurs, et préciser les rôles dès la rédaction des cahiers des charges des dispositifs d'appui publics.

L'avenir de nos sociétés va sans doute emprunter un chemin qu'on peut déjà nommer le chemin de la post-croissance, plus orienté vers le respect des contraintes climatiques et environnementales. Les tiers-lieux sont des lieux d'expérimentation utile en ces temps de bouleversement de paradigme. Ils indiquent déjà comment les préoccupations de justice sociale et de protection de nos conditions de vie peuvent nous amener à repenser nos modes de production, de consommation et de solidarité sur nos territoires. En cela, ils proposent déjà une alternative à la croissance industrielle classique. Il serait alors utile d'examiner comment les réponses qu'ils apportent peuvent être inspirantes pour penser la transition de nos systèmes productifs actuels.

Bibliographie

- Bauwens, T., Mertens, S. (2017), "Economie sociale et gouvernance polycentrique", in Cassiers, Maréchal, Meda (eds), *Vers une société post-croissance*, L'Aube
- Geels, F. (2002), Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: A multi-level perspective and a case-study. *Research Policy*, 31(8-9), 1257-1274.
- Hickamn, C., Marks, E., Pikhala, P., Clayton, S., Lewandonsky R., Mayall, E., Wray, B., Mellor, C., van, Susteren, L. (2021), *Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey*, the lancet, vol 5
- Hopkins, R., *From What if to what next*, podcast series, robhopkins.net
- Lanzi, F., et Maréchal, K. (2023). Renforcer la viabilité des circuits alimentaires de proximité via une structure inter-organisations: une analyse du collectif 5C. *Économie rurale*, 57-78.
- Milanovic, B. (2019), *Inégalités mondiales*, La découverte
- Morisot, B. (2016), *Les diplomates, Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Wild project
- Sims, L., Rocque, R. et Desmarais, M-É. (2020). Enabling students to face the environmental crisis and climate change with resilience: inclusive environmental and sustainability education approaches and strategies for coping with eco-anxiety. *International Journal of Higher Education and Sustainability*. 3(1), 1-17.

PARTIE 2

LES TIERS-LIEUX FACE À LA MULTIPLICITÉ DE LEURS DÉFIS

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA CONSTRUCTION DE COMMUNAUTÉS DANS LES TIERS-LIEUX RURAUX : LE CAS DU RÉSEAU COWOCAT RURAL EN CATALOGNE

Ignasi Capdevila³²

Au cours de la dernière décennie, le mouvement du coworking initialement centré sur les environnements urbains s'est étendu aux zones rurales. La communauté est un aspect crucial dans les deux contextes. Cependant, alors que les communautés des tiers-lieux urbains se concentrent souvent sur les dynamiques internes, les tiers-lieux ruraux mettent l'accent sur l'ancrage territorial. Ce chapitre, basé sur le réseau *Cowocat Rural* en Catalogne, analyse les dynamiques communautaires à différents niveaux spatiaux — de l'interne au régional — et examine les défis de gestion. Les résultats indiquent que, pour les espaces de coworking ruraux, le développement des communautés locales au niveau municipal et au-delà est vital pour la durabilité du projet et contribue au développement socio-économique local.

Introduction

Avec l'augmentation des freelances, des professions intellectuelles et la croissance de l'économie de partage, le coworking est devenu un phénomène global privilégiant la collaboration et la communauté (Gandini 2015 ; Merkel 2019 ; Capdevila 2014). Alors que les tiers-lieux urbains (comme les espaces de coworking) ont dominé les discussions de recherche et de politique publique, l'attention se tourne aujourd'hui vers les régions rurales et périphériques où les initiatives de tiers-lieux contribuent à la fois au bien-être individuel et au développement socio-économique local.

Ce chapitre aborde le manque de recherche sur le coworking rural en examinant le développement communautaire au sein du réseau *Cowocat Rural* en Catalogne. Il explore comment ces espaces identifient les membres potentiels et favorisent l'engagement communautaire à divers niveaux, des municipalités locales aux initiatives régionales.

Le chapitre présente une étude de cinq ans sur le coworking en Catalogne, couvrant trois phases de collecte de données. Initialement (2013-2015), des entretiens ont été menés avec des gestionnaires d'espaces de coworking à Barcelone et des parties prenantes. Par la suite (2015-2017), l'enquête s'est élargie pour inclure des gestionnaires d'espaces de coworking ruraux et des représentants gouvernementaux. Enfin, des entretiens de suivi ont été réalisés avec les coordinateurs et les gestionnaires de *Cowocat Rural*. En outre, des données d'archives et des données en ligne ont été analysées. L'analyse s'est concentrée sur les dynamiques communautaires à divers niveaux, visant à comprendre l'évolution et la gestion des communautés de coworking rurales en Catalogne.

Cultiver des communautés dans les espaces de coworking ruraux

Initialement, les espaces de coworking urbains offrent des environnements flexibles pour les travailleurs indépendants, fournissant un espace de travail, des interactions sociales et une collaboration moyennant des frais (Gandini 2015 ; Blagoev, Costas, et Kärreman 2019 ; Orel et Alonso Almeida 2019). Prospérant dans des zones économiques denses, ils favorisent les interactions sociales cruciales pour les entrepreneurs numériques et les freelances (Brown 2017; Parrino 2015). La communauté est centrale, gérée par des curateurs qui organisent des événements et maintiennent des réseaux.

Notes

³² Professeur de Management à la Paris School of Business (Chair newPIC), et chercheur associé à l'Ecole Polytechnique, France.

Le développement du coworking se divise en trois phases : une vague initiale centrée sur les villes, une phase dirigée par les entreprises et une phase actuelle mélangeant résilience et décentralisation (Gandini et Cossu 2019 ; Avdikos et Iliopoulou 2019 ; Merkel 2019 ; de Peuter, Cohen, et Saraco 2017). La troisième vague étend le coworking aux zones rurales, abordant les défis économiques et attirant l'intérêt des décideurs politiques (Fuji 2015 ; Flipo, Lejoux, et Ovtracht 2022 ; Fasshauer et Zadra-Veil 2016 ; Avdikos et Merkel 2020).

Les espaces de coworking ruraux, bien que naissants, visent à stimuler les économies locales en retenant et en attirant des talents, surtout pour faire face aux exodes urbains comme ceux provoqués par la Covid-19. Le soutien régional se concentre sur le renforcement des réseaux et la création d'opportunités économiques. La construction de communauté implique des interactions sociales informelles et de la collaboration. Les engagements informels construisent la confiance et la communauté, tandis que les événements organisés favorisent la socialisation et le partage des connaissances.

Les recherches sur le coworking urbain mettent l'accent sur les synergies internes, tandis que le coworking rural met en exergue les connexions externes et l'intégration locale, contribuant à la revitalisation économique et à la cohésion sociale (Akhavan et Mariotti 2019). Malgré la domination du coworking urbain, le coworking rural présente des dynamiques et des impacts uniques sur les communautés locales. Cette recherche explore ces différences en examinant les dynamiques communautaires internes et externes dans les espaces de coworking ruraux.

Le cas de Cowocat Rural

Au cours de la dernière décennie, Barcelone est devenue un hub de coworking important, favorisant la création de plus de cent espaces depuis 2015. Cette croissance a suscité l'intérêt public, le gouvernement catalan lançant *Cowocat* (le réseau catalan des espaces de coworking) pour promouvoir le coworking comme moyen de favoriser l'entrepreneuriat et de lutter contre le chômage. En 2011, Riba-roja d'Ebre (un village du sud de la Catalogne) a exploré le concept en convertissant une ancienne bibliothèque en espace de coworking *Zona Líquida* avec le soutien du consortium local. Les défis initiaux comprenaient une faible fréquentation, rectifiée en envoyant des entrepreneurs ruraux à Barcelone pour se familiariser avec les concepts de coworking. En 2014, *Cowocat Rural* a été lancé, répliquant le modèle de *Zona Líquida* à travers la Catalogne rurale avec des fonds de développement rural de l'UE. L'initiative a rencontré des obstacles dans les environnements ruraux en raison de la population éparse et des contraintes liées au transport. La clé du succès a été le développement communautaire précédant l'établissement de l'espace, évitant les lancements précipités. Les projets annexes comprenaient des expériences de co-living temporaires et des programmes de pass de coworking, ainsi qu'un laboratoire de coworking pour la recherche et une plateforme en ligne pour la collaboration entre les espaces.

Dans le cadre de *Cowocat Rural*, les communautés de coworking émergent à plusieurs niveaux, de l'espace de coworking immédiat au contexte régional plus large. Spatialement, les communautés se composent souvent d'un petit nombre de membres fréquents, généralement environ six en zones rurales, formant des liens solides grâce à une interaction constante. Ces groupes soudés fournissent un soutien moral et professionnel crucial, facilitant la collaboration et l'entraide.

Au-delà des membres principaux, une communauté secondaire inclut des visiteurs sporadiques qui contribuent à un environnement dynamique malgré leur présence inconsistante. Les espaces publics sans frais mensuels encouragent cette utilisation sporadique, favorisant une plus grande interaction parmi les professionnels locaux.

Aux niveaux municipal et cantonal, les communautés de coworking intègrent les résidents locaux au-delà des seuls membres de coworking. Les tables partagées et les annuaires en ligne améliorent l'inclusivité et la communication, renforçant la cohésion communautaire. Cependant, le coworking rural lutte souvent pour atteindre une masse critique de professionnels diversifiés, rendant l'animation par les gestionnaires essentielle pour favoriser la collaboration.

À l'échelle régionale, le projet *Cowocat Rural* soutient des plateformes en ligne pour que les membres de différents espaces collaborent sur des projets. Ces plateformes encouragent les interactions inter-espaces, menant à des partenariats et à des échanges de connaissances bénéfiques. De plus, le site web du projet sert de hub pour que les facilitateurs partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres.

L'identification et le soutien des communautés existantes sont cruciaux pour les initiatives de coworking réussies. Comprendre le paysage entrepreneurial local et les besoins des professionnels indépendants aide à aligner les initiatives de coworking sur les besoins communautaires. Les stratégies pour identifier les communautés de coworking potentielles varient entre les initiatives ascendantes motivées par la demande locale et les approches descendantes initiées par des entités publiques ou privées. Il est essentiel de sensibiliser activement les agences de promotion économique, les organisations de jeunes et les organismes gouvernementaux locaux. Les références de bouche-à-oreille et les contacts personnels sont particulièrement précieux dans les zones rurales où les ressources formelles de mise en réseau sont limitées.

Déterminer le périmètre territorial des initiatives de coworking implique de prendre en compte des facteurs tels que la densité de population, la distance critique et l'existence d'espaces de coworking déjà établis. Un périmètre territorial plus large augmente les chances de trouver des individus intéressés et des profils complémentaires. Cependant, un intérêt initial ne garantit pas toujours un engagement durable, ce qui rend nécessaire une évaluation continue et une adaptation pour répondre aux besoins évolutifs de la communauté.

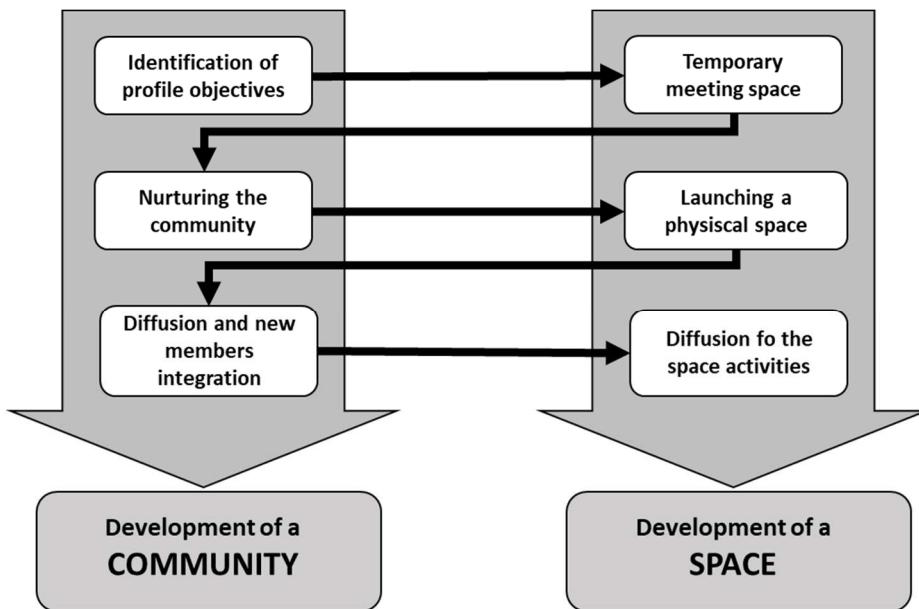
La diffusion du concept de coworking représente un défi majeur dans les zones rurales. Les étapes préliminaires sont critiques, car les premières expériences façonnent la trajectoire du projet. Des interprétations erronées d'une faible participation initiale peuvent compromettre le soutien, rendant crucial le soutien institutionnel pendant la phase de consolidation. Accroître la visibilité et l'engagement communautaire à travers des événements ouverts et des efforts de sensibilisation aide à familiariser les voisins avec l'espace et ses occupants, dissipant ainsi les malentendus.

Différencier le coworking rural de son homologue urbain est essentiel. Les critiques voient souvent le coworking comme une simple location d'espace, ignorant son essence de construction communautaire. Mettre l'accent sur la valeur de l'interaction plutôt que sur la réduction des coûts est essentiel pour le succès du coworking rural. Il est essentiel de gérer et d'animer les espaces de manière à favoriser la collaboration plutôt que de se contenter d'une simple utilisation de l'espace.

Les résultats ont montré que le coworking rural efficace dépend de la capacité à surmonter les défis de diffusion, de l'obtention du soutien institutionnel et de l'alignement des espaces sur les principes du coworking. Mettre l'accent sur l'interaction communautaire plutôt que sur la fourniture d'espace et démystifier les idées reçues est crucial pour favoriser des écosystèmes de coworking dynamiques dans les zones rurales.

Discussion et conclusion

Figure 1 - Développement incrémental d'une communauté dans un espace de coworking rural



Les ouvertures prématuées d'espaces peuvent entraver les efforts de construction communautaire. Les pratiques réussies impliquent le développement simultané de l'espace et de la communauté, s'étendant progressivement comme illustré dans la Figure 1. Cette approche itérative optimise les ressources et donne la priorité à la construction communautaire.

L'ancre local du coworking rural est crucial en raison des faibles densités de population et des contraintes de transport (Avdikos et Merkel 2020). Contrairement aux milieux urbains, le coworking rural favorise les collaborations externes, renforçant la cohésion sociale et le développement économique local (Fuzi 2015). Il facilite les réseaux professionnels, organise des événements et attire des financements publics pour la revitalisation rurale (Avdikos et Iliopoulou 2019). Le coworking rural est perçu comme résilient, promouvant des objectifs sociaux et des économies locales durables (Gandini et Cossu 2019 ; Jamal 2018).

Malgré les défis, les initiatives de coworking ont le potentiel de répondre à l'exode rural et d'attirer les nomades numériques (Pettas et Avdikos 2023). Nos résultats soulignent l'importance de tirer parti des caractéristiques uniques du coworking rural pour maximiser les impacts sociaux et économiques.

Bibliographie

Akhavan, Mina, and Ilaria Mariotti. 2019. 'The Effects of Coworking Spaces on Local Communities in the Italian Context'. *TERRITORIO*, no. 87 (June): 85–92. doi:10.3280/TR2018-087014.

Avdikos, V., and E. Iliopoulou. 2019. 'Community-Led Coworking Spaces: From Co-Location to Collaboration and Collectivization'. In *Creative Hubs in Question*, edited by Rosalind Gill, Andy C. Pratt, and Tarek E. Virani, 111–129. Cham: Springer International Publishing. doi:10.1007/978-3-030-10653-9_6.

Avdikos, V., and J. Merkel. 2020. 'Supporting Open, Shared and Collaborative Workspaces and Hubs: Recent Transformations and Policy Implications'. *Urban Research & Practice* 13 (3): 348–357. doi:10/ggvfdh.

Blagoev, Blagoy, Jana Costas, and Dan Kärreman. 2019. "We Are All Herd Animals": Community and Organizationality in Coworking Spaces'. *Organization* 26 (6): 894–916. doi:10.1177/1350508418821008.

Brown, J. 2017. 'Curating the "Third Place"? Coworking and the Mediation of Creativity'. *Geoforum* 82. Elsevier: 112–126. doi:10/gbf8nk.

Capdevila, I. 2014. 'Different Inter-Organizational Collaboration Approaches in Coworking Spaces in Barcelona'. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2502816>. <http://ssrn.com/abstract=2502816>.

Clifton, Nick, Anita Füzi, and Gareth Loudon. 2019. 'Coworking in the Digital Economy: Context, Motivations, and Outcomes'. *Futures*, July, 102439. doi:10/ggvff6.

de Peuter, Greig, Nicole S Cohen, and Francesca Saraco. 2017. 'The Ambivalence of Coworking: On the Politics of an Emerging Work Practice'. *European Journal of Cultural Studies*, 136754941773299. doi:10/ggvfd8w.

Fasshauer, Ingrid, and Cathy Zadra-Veil. 2016. 'Quel Entrepreneur Pour Le Coworking En Milieu Rural?' *Entreprendre et Innover*, no. 4: 17–24.

Flipo, Aurore, Patricia Lejoux, and Nicolas Ovtracht. 2022. 'Remote and Connected: Negotiating Marginality in Rural Coworking Spaces and "Tiers-Lieux" in France'. *REGION* 9 (2): 87–107. doi:10.18335/region.v9i2.405.

Fuzi, Anita. 2015. 'Co-Working Spaces for Promoting Entrepreneurship in Sparse Regions: The Case of South Wales'. *Regional Studies, Regional Science* 2 (1): 462–469. doi:10/ggvfb7.

Gandini, Alessandro. 2015. 'The Rise of Coworking Spaces : A Literature Review'. *Ephemera: Theory & Politics in Organization* 15 (1): 193–205.

Gandini, Alessandro, and Alberto Cossu. 2019. 'The Third Wave of Coworking: "Neo-Corporate" Model versus "Resilient" Practice'. *European Journal of Cultural Studies*, December, 136754941988606. doi:10/ggvfgf.

Jamal, Audrey C. 2018. 'Coworking Spaces in Mid-Sized Cities: A Partner in Downtown Economic Development'. *Environment and Planning A: Economy and Space* 50 (4): 773–788. doi:10/gdwjct.

Merkel, J. 2019. "'Freelance Isn't Free." Coworking as a Critical Urban Practice to Cope with Informality in Creative Labour Markets'. *Urban Studies* 56 (3): 526–547. doi:10/gfkbg8.

Orel, Marko, and María del Mar Alonso Almeida. 2019. 'The Ambience of Collaboration in Coworking Environments'. *Journal of Corporate Real Estate* 21 (4): 273–289. doi:10.1108/JCRE-12-2018-0050.

Parrino, Lucia. 2015. 'Coworking: Assessing the Role of Proximity in Knowledge Exchange'. *Knowledge Management Research & Practice* 13 (3): 261–271. doi:10.1057/kmrp.2013.47.

Pettas, Dimitris, and Vasilis Avdikos. 2023. 'CWS as Terrains for the (De)Territorialisation of Labour: Digital Nomads, Local Coworkers and the Pursuit for Resilient and Cooperative Spaces'. In *Coworking Spaces: Alternative Topologies and Transformative Potentials*, 67–80. doi:10.1007/978-3-031-42268-3_5.

LA PARTICIPATION PAR L'AUTOGESTION DES ESPACES CULTURELS ET CRÉATIFS : UN RÔLE PROPOSÉ POUR LES « MAISONS DES COMMUNS » DANS LES POLITIQUES CULTURELLES MULTISCALEAIRES

Maria Francesca de Tullio³³ et Matina Magkou³⁴

Introduction

Les espaces culturels et créatifs communautaires jouent un rôle essentiel dans le paysage culturel des zones urbaines et non urbaines à travers l'Europe. Ces espaces, divers par leurs origines et leurs formes, sont devenus des centres d'expérimentation artistique et d'innovation sociale, encourageant de nouvelles méthodes de travail collaboratives. Ils cultivent une mission créative partagée, servent de centres d'intelligence collective et établissent des communautés de pratique. En offrant de nombreuses possibilités d'interaction, ils attirent des publics divers et contribuent souvent à des objectifs sociaux et civiques plus larges dans leurs quartiers. Bien que le terme « tiers-lieux culturels » ne soit pas forcément le même que celui utilisé dans différents contextes en Europe (Magkou et al, 2023 ; Magkou et al, 2024 ; Magkou, 2025), nous constatons qu'il existe de nombreuses similitudes.

L'une de ces similitudes est que ces espaces tournent souvent autour de la notion de communs. Malgré l'ambiguïté conceptuelle du terme (Vacaro & Beltran, 2019), les communs, en tant qu'arrangements sociaux dépassant le paradigme public-privé, ont émergé comme une alternative potentielle pour relever un large éventail de défis sociaux et économiques. À l'instar de leur utilisation dans l'environnement numérique (Pélissier, 2018), les communs en tant que cadre sémantique au niveau territorial servent à légitimer des pratiques culturelles participatives et des modes de gouvernance plus démocratiques (Pélissier & Magkou, 2024). Cette identité narrative est devenue partie intégrante de plusieurs lieux en France et se manifeste également dans d'autres pays. En nous inspirant de nos propres géographies, nous souhaitons simplement mentionner quelques exemples d'espaces culturels et créatifs gérés par les communs en Italie et en Grèce. Par exemple, l'Asilo à Naples, qui a été occupé par des groupes de professionnels de la culture et géré comme un bien commun, montrant une voie pour une approche de la culture orientée vers les

Notes

³³ Maria Francesca De Tullio est chercheuse post-doctorale en droit constitutionnel à l'Université Federico II de Naples. Elle a également travaillé à l'université d'Anvers, dans le cadre du projet Cultural and Creative Spaces and Cities (www.spacesandcities.com), et a effectué des séjours de recherche à l'université Paris 2 et Paris 13. Ses principaux domaines de recherche sont les biens communs, la démocratie participative et l'e-démocratie, la lutte contre le terrorisme et l'état d'urgence, ainsi que le droit de l'Internet. Elle est également activiste de l'Asilo (www.exasilofilangiari.it) ainsi que des mouvements italiens et européens pour les biens communs, avec une référence particulière à l'utilisation créative du droit.

³⁴ Matina Magkou est chercheuse, enseignante et consultante spécialisée dans les industries culturelles et créatives, les politiques culturelles et la coopération culturelle internationale. Elle est actuellement chercheuse postdoctorale à l'Université Côte d'Azur (GREDEG 2025–2026) et a précédemment occupé un poste postdoctoral dans la même institution (ANR-15-IDEX-01, UCA-JEDI, 2021–2023), portant sur les tiers-lieux culturels dans des contextes internationaux. Elle a obtenu un doctorat en Loisirs, Communication et Culture à l'Université de Deusto en Espagne et enseigne dans diverses universités à travers l'Europe. Entre 2023 et 2024, elle a été chercheuse invitée au Centre for Digitalisation, Democracy, and Innovation à la Brussels School of Governance (VUB), et en 2024, elle a été boursière Fulbright Schuman à l'Université de New York. Matina est cofondatrice de KOΛΕΚΤΙΒΑ, une initiative pour l'innovation sociale et culturelle, et siège actuellement au conseil d'administration de l'ENCATC, le réseau européen sur la gestion et les politiques culturelles (2024–2025).

communs, et Communism à Athènes, qui a évolué comme une communauté ouverte de professionnels de la création après la crise grecque, faisant face à l'urgence de la vente de leur bâtiment en 2023 et cherchant d'autres alternatives pour continuer leurs activités.

Ces changements impliquent une métamorphose de la manière dont les acteurs culturels produisent du contenu, utilisent les ressources, interagissent avec les communautés et financent leur travail. Mais surtout, ils appellent à repenser le type de politique publique d'infrastructure nécessaire pour rendre possibles et durables les accords sur les communs. C'est ce que nous souhaitons aborder dans ce court texte basé sur les expériences acquises dans le cadre d'un projet cofinancé par la politique publique Creative Europe (Europe Créative) qui s'est achevé il y a quelques années. Les auteurs de ce texte sont des chercheurs qui ont été impliqués à différentes intensités dans le projet. Maria Francesca De Tullio a travaillé sur le projet en tant que chercheuse à l'Université d'Anvers qui faisait partie du consortium. Matina Magkou a obtenu une petite subvention pour rendre compte d'une activité de co-création impliquant des praticiens et des décideurs politiques de toute l'Europe. L'objectif de notre texte est de partager une réflexion sur un projet qui peut aider à tirer des leçons pour de futures interventions politiques centrées sur les communs pour les espaces culturels et créatifs. Bien que nous nous concentrions sur le niveau européen, nous pensons qu'une telle approche peut également inspirer les politiques publiques locales.

Le projet Cultural and Creative Cities (CCSC)

Le projet Cultural and Creative Cities (CCSC) (www.spacesandcities.com) était un projet de politique publique cofinancé par le programme Europe créative de l'Union européenne entre 2018 et 2020 et géré par un consortium de onze organisations publiques et à but non lucratif. Sept laboratoires urbains basés dans sept villes européennes constituaient le cœur du projet. Réunissant des organisations culturelles non gouvernementales et des autorités locales/régionales, ils se sont penchés sur les défis locaux et ont cherché à leur trouver des solutions participatives et communes. Le CCSC s'appuie sur une vision de la culture qui place les communautés locales au centre de la vie sociale. Dans le même temps, le principe fondateur du projet consistait à repositionner la culture au-delà de l'économie de marché et à la rendre opérationnelle à des fins de régénération urbaine ou pour servir l'attractivité des villes. Il a adopté une approche dans laquelle les secteurs culturels et créatifs peuvent relever les défis urbains en coopération avec les autorités publiques, en proposant des modèles alternatifs de gouvernance urbaine basés sur le partage et le soin. Le projet visait à inspirer une vision des villes et des espaces culturels comme des biens communs : des ressources partagées qui requièrent l'attention et le soin des citoyens, encourageant une nouvelle vision de la participation locale dans laquelle l'échange, l'horizontalité et la coopération plutôt que la concurrence, prévalent.

Les communs, vecteurs de participation aux politiques culturelles de l'UE

L'Union européenne reconnaît les institutions locales comme des interlocuteurs clés pour les politiques culturelles de l'UE, étant donné leur proximité géographique et politique avec les habitants. En ce sens, l'UE fait de la coopération internationale à plusieurs niveaux un outil essentiel pour les droits culturels et les droits fondamentaux en général. Cependant, l'intervention de l'UE affecte également le contenu des politiques publiques locales. En effet, les programmes de l'UE - malgré leur nature formellement non contraignante - influencent en réalité les autorités locales et les acteurs locaux, à la fois dans le domaine de la culture et au-delà, en se positionnant par le biais d'incitations économiques. Confrontés à une pénurie structurelle de ressources, les acteurs locaux sont enclins à solliciter des fonds européens et tentent donc de se conformer à l'agenda, aux critères et aux exigences de l'UE.

Cette forme de « *soft power* » de l'UE est difficilement contrôlable par les acteurs locaux (et encore plus pour les personnes qui ne disposent pas de droits politiques). Les programmes de financement de l'UE sont intrinsèquement plus opaques en raison des exigences techniques élevées liées aux demandes de subvention et à la nature multi-niveaux des projets éligibles (Gouin et Magkou, 2020). Ainsi, l'accès aux financements pour les organisations locales, petites et informelles est difficile, voire parfois impossible. Le projet CCSC a pris en compte ces limitations et a formulé des recommandations pour promouvoir une approche, à la fois au niveau local et européen, qui favorise délibérément la démocratie participative et des actions positives visant à corriger les exclusions et les asymétries.

Pour ces finalités, le projet a introduit le concept de « Maisons des Communs ». Nous avons baptisé « Maisons des Communs » les espaces culturels et créatifs - qui donnent également accès à des espaces numériques - alloués en tant que ressources à des communautés autonomes, ouvertes et horizontales - y compris les travailleurs culturels et créatifs - pour partager des connaissances et des moyens de production, pour initier des actions de solidarité et d'entraide, ainsi que pour prototyper leurs propres propositions politiques. Ce concept reconnaît que certains espaces culturels sont plus que des ressources matérielles et représentent un bien commun parce qu'ils réunissent une ressource, une communauté et une action de mise en commun, ainsi que des objectifs d'écologie et de justice sociale (Coriat et al., 2019). En outre, dans le paysage européen, les communs sont de plus en plus liés à la participation, en particulier dans les cas où leur communauté de référence reconnaît l'utilité de certains lieux à gérer pour les droits fondamentaux (Micciarelli, 2014) et décide spontanément de se les réapproprier collectivement et de les autogérer.

Pour ces raisons, les « Maisons des Communs » peuvent être des espaces culturels et créatifs de rencontre entre l'UE, les institutions locales et la communauté dans son ensemble. Leur rôle dans les politiques publiques européennes peut être d'amplifier les voix des communautés et des acteurs culturels afin de construire un agenda ascendant pour les institutions locales et européennes, en partant des besoins qu'elles rencontrent en étant en première ligne avec les communautés marginalisées.

L'élaboration d'un programme ascendant exige que l'UE corrige les déséquilibres actuels en soutenant activement les « Maisons des Communs » et la participation civile. Grâce aux « Maisons des Communs », l'UE peut apprendre des contextes et les besoins locaux, coopérer avec la société civile pour élaborer des solutions, et ainsi devenir plus réactive tout en obtenant le consentement des citoyens et en renforçant sa légitimité démocratique. En ce sens, les « Maisons des Communs » représentent également des « communautés de pratique » et des « arènes de transition » où l'élaboration de politiques publiques innovantes peut être testée sur les questions qui se posent dans chaque contexte.

Définir, identifier et financer les biens communs culturels

Dans cette optique, le projet a mis en évidence qu'il existe au moins deux formes de protection dont les communs ont besoin de la part des institutions, et donc des institutions européennes (Torre, 2020) : le financement et la reconnaissance, c'est-à-dire l'auto-reconnaissance, la reconnaissance mutuelle et la reconnaissance institutionnelle.

Dans le même temps, la reconnaissance doit préserver et ne pas orienter l'autonomie des communs par rapport au marché et aux institutions. En particulier, il est nécessaire que les politiques d'incitation de l'UE neutralisent deux risques principaux :

1. le *commons washing* : en raison de barrières territoriales, juridiques et procédurales, les communs restent souvent invisibles pour les institutions. Il est donc difficile de distinguer les véritables communs d'autres entités qui se présentent comme telles mais qui sont soit

des initiatives descendantes - auto-déclarées comme participatives - soit des organisations bien établies fonctionnant selon des critères similaires à ceux d'une entreprise (De Tullio et Torre, 2020) ;

2. le *commons fix* (De Angelis, 2013) : les communs sont transformateurs parce qu'ils remettent en question les structures de pouvoir économique et politique existantes. Toutefois, les secteurs public et privé peuvent tenter de les soutenir superficiellement pour atténuer leurs propres responsabilités, en utilisant les communs comme un « tampon » pour absorber la détresse et éviter les conflits sociaux.

La reconnaissance et le soutien des communs par l'UE devraient donc se concentrer sur le maintien de leur intégrité et de leur potentiel de transformation sans coopter ou diluer leurs principes fondamentaux. La reconnaissance des communs doit donc être cohérente avec une approche populaire et non concurrentielle. En effet, d'une part, une définition claire est nécessaire pour contrer le *commons washing*. D'autre part, les communs sont un concept intrinsèquement flexible, constamment adaptable à l'autodétermination de la communauté, à travers une pratique auto-réflexive quotidienne visant à négocier des valeurs dans un monde qui n'est pas basé sur les communs.

À cet effet, le projet a proposé un Système de Garantie Participatif (PGS) pour les communs, inspiré d'un système similaire qui a été reconnu dans certains pays autour de la certification des aliments (Boza Martinez, 2013). Les PGS sont des systèmes d'assurance qualité « basés sur la participation active des agriculteurs, des consommateurs, des conseillers ruraux, des autorités locales : ils se réunissent pour prendre des décisions, visiter des fermes, se soutenir mutuellement et vérifier que les agriculteurs produisent selon une norme biologique » (FAO et IFOAM, 2018) établie par les réseaux PGS eux-mêmes. Il s'agit d'une alternative aux systèmes tiers traditionnels, dont les coûts sont inabordables pour de nombreux agriculteurs et dont les normes sont définies de manière descendante, souvent par des institutions privées liées à la grande distribution organisée (Caruso, 2018 ; Lo Cascio, 2018).

Ces mécanismes peuvent garantir des exigences qui sont pour la plupart absentes des programmes de financement actuels (Acosta Alvarado et al., 2021). Ces programmes devraient soutenir davantage les réseaux de pair à pair, plutôt que d'être imposés par un contrôle descendant. Ils devraient également s'efforcer de ne pas faire de distinction entre les « experts » et les « citoyens », en valorisant ceux dont l'expérience découle de l'apprentissage des réalités informelles en tant que véritables experts locaux. Ils devraient également refléter des valeurs politiques autorégulées, plutôt que des indicateurs quantitatifs standard établis par une partie externe (généralement une entreprise), permettant ainsi aux organisations informelles d'être éligibles et d'avoir accès au financement.

Enfin, le plus grand défi à relever dans le cadre d'une approche des espaces culturels et créatifs fondée sur les communs réside dans la durabilité du financement. Des programmes comme Europe Créative, ainsi que d'autres financements nationaux, régionaux ou locaux basés sur des projets, ont des points de départ et d'arrivée définis. Bien qu'ils puissent offrir des opportunités de réflexion et de développement d'approches innovantes, ils restent souvent confinés au cycle du projet. Leur potentiel de transformation est souvent limité par une logique de projet, que les acteurs locaux ont du mal à maintenir une fois le financement terminé. Cela est évident dans le cas de la CCSC et d'autres modèles de financement. C'est également un point à prendre en compte dans le soutien aux tiers-lieux en France ces dernières années, qui est beaucoup plus généreux par rapport aux possibilités de financement d'espaces similaires dans d'autres pays européens.

Pour garantir la longévité et l'impact des espaces culturels et créatifs, il est essentiel de se pencher sur la question de la durabilité du financement. Cela implique non seulement de garantir un soutien financier continu, mais aussi de favoriser l'engagement et la participation des communautés locales

dans le processus de financement. En outre, l'exploration de modèles de financement alternatifs au-delà de la sphère publique est essentielle pour que ces espaces prospèrent.

Conclusion

La réflexion sur les communs et les espaces culturels et créatifs animés par la communauté est un défi. Nous devons tenir compte des caractéristiques « internes » des biens communs (espace, utilisation commune des ressources, modes de travail, gouvernance, communauté), mais aussi de la manière dont les écosystèmes de ces espaces s'inscrivent dans des circuits et des flux plus larges (par exemple, du marché, de l'État et de la société civile) et de la diffusion d'un impact social transformateur plus large dans le milieu environnant qui renforce les écosystèmes plus vastes des communs urbains ainsi que la participation citoyenne.

Dans ce texte, nous avons proposé une réflexion sur les communs qui, nous l'espérons, pourra nourrir le débat sur les tiers-lieux en Europe. Considérer la culture comme une ressource partagée et un écosystème de biens communs peut nous aider à identifier les principaux facteurs et dilemmes sociaux ayant un impact sur la production et l'évolution des expressions culturelles et à encourager la participation des citoyens à la vie démocratique. La culture ne doit pas être abordée uniquement comme un bien partagé et un droit universel pour tous, mais aussi comme une *responsabilité collective*. Nous devons honorer sa diversité, la préserver sous toutes ses formes et veiller à ce qu'elle reste accessible à tous. Reconnaître l'importance de la société civile dans le secteur culturel et sa gouvernance est essentiel pour y parvenir (Magkou, 2024). De cette manière, nous pouvons également commencer à comprendre le travail culturel et créatif non pas comme une question de transformation individuelle et de concurrence, mais comme une pratique de coopération et de changement social.

Les communs représentent des expériences innovantes et démocratiques - dans le secteur culturel et au-delà. Ils donnent la priorité à l'autonomie écologique d'une communauté ouverte, sur la base de critères antidiscriminatoires, et rejettent l'étiquetage descendant et le contrôle des autorités. C'est cette dialectique qui nourrit le changement et la transformation, inspirant la création de services publics de proximité (Coriat, 2024) plaçant en leur cœur des objectifs d'écologie et de solidarité. En ce sens, une question essentielle pour les politiques urbaines est de savoir comment le secteur public peut soutenir ces expériences en reconnaissant les logiques des communs et sans imposer des normes de performance autoritaires - en particulier des normes émanant d'acteurs du marché.

Bibliographie

Acosta Alvarado, A.S. (2021). "Cultural Policies for the Commons, by the Commons, Including Small, Informal Realities in EU Programmes". In Healing Culture, Reclaiming Commons, Fostering Care. A Proposal for EU Cultural Policies, edited by R. Cirillo and M.F. De Tullio, Italian Institute for the Future, Napoli.

Boza Martínez, S. (2013). "Los Sistemas Participativos de Garantía en el fomento de los mercados locales de productos orgánicos." Polis, Revista Latinoamericana 34(12).

Caruso, F.S. (2018). "Certificazioni e lavoro nelle filiere agroalimentari. Il caso GlobalGap in Italia." Meridiana. Rivista quadriennale dell'Istituto meridionale di storia e scienze sociali, 93.

Coriat B. et al. (2019). "Developing innovative drugs through the commons : Lessons from the DNDi Expérience", EnCommuns. Available at: https://drive.google.com/file/d/1dn2zhWnbl840SLiNadYy1TXZpbEwyWF/view?usp=embed_facebook

Coriat B. (2024) « Définir les communs de services de proximité : caractérisation, enjeux, Perspectives". In B. Coriat, J. Loizeau, N. Alix, Les communs de proximité. Origines, caractérisation, perspectives, Editions science et bien commun, Québec.

De Angelis, M. (2013). "Does capital need a commons fix?" Ephemera. Theory and Politics in Organization 20 (3). Consultable à l'adresse suivante : <http://www.ephemerajournal.org/contribution/does-capital-need-commons-fix> (date de consultation 10 juillet 2024)

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)Regional Office for Asia and the Pacific and IFOAM - Organics International (2018): "Participatory Guarantee Systems (PGS) for Sustainable Local Food Systems. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/I8288EN/i8288en.pdf> (date de consultation : 10 juillet 2024)

Gouin, J., and M. Magkou. 2020. "Report from the CO-CREATION LAB Commons sense." Report Commissioned by the Cultural and Creative Spaces and Cities project. Retrieved at <https://www.spacesandcities.com/publications/>

Lo Cascio, M. (2018). "Un prodotto Dop in terra di mafia. Le olive da tavola Nocellara in Sicilia." Meridiana. Rivista quadriennale dell'Istituto meridionale di storia e scienze sociali, 93.

Magkou, M., Pamart, E., Pélissier, M. (2024). La catégorie « tiers-lieu culturel » et ses termes associés. Cahiers de recherche, Observatoire des tiers-lieux.

Magkou, M., Pélissier, Maud ; Dechamp, G., Poli, K. (2024). « La notion de tiers-lieux culturels hors des frontières françaises : un champ à explorer » in Galli, David ; Galliano, Clara ; Lambert, Vincent (coord), Les tiers-lieux culturels : Tome 1, Paris : Harmattan (collection « Communication et Civilisation»)

Magkou, M. (2024). Participatory practices in the narrative of culture as a public good: A European perspective. ACORNS: IFACCA- International Federation of Arts Councils and Culture Agencies

Magkou, M. (2025 - sous évaluation). Les réseaux européens des espaces culturels alternatifs : Fondements conceptuels, géométries variables et proximités des pratiques. Culture et Musées

Micciarelli, G. (2014). "I beni comuni e la partecipazione democratica. Da un "altro modo di possedere" ad un "altro modo di governare"", Jura Gentium, 11.

Pélissier, M. (2018). "Communs culturels et environnement numérique : origines, fondements et identification", tic&société, 12, 1, 95-129.

Péissier, M. & Magkou, M. 2024. Comment les communs culturels sont passés du numérique aux territoires, The Conversation. Consultable à l'adresse suivante : <https://theconversation.com/comment-les-communs-culturels-sont-passes-du-numerique-aux-territoires-223760> (date de consultation : 10 juillet 2024)

Torre, V. (2020). "Cultural Spaces and Cities as Commons". Policy Analysis of the Cultural and Creative Spaces and Cities Project. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.spacesandcities.com/resources/> (date de consultation : 10 juillet 2024).

Vaccaro, I., Beltran, O. (2019). What do we mean by 'the commons'? An examination of conceptual blurring over time, Human Ecology, 47, 331-340

ACTION COLLECTIVE DES ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS : ÉTUDE COMPARATIVE DE L'ECHN ET DE VULCA DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Costantino Romeo³⁵

Introduction

Cette contribution vise à approfondir la recherche sur les diverses approches d'organisation de la collaboration au sein des « espaces de travail collaboratif (*collaborative working spaces* ci-après appelés CWS). L'état des recherches actuelles peu ont investi la question de savoir, si et comment les CWS, même ceux éloignés les uns des autres, favorisent des initiatives communes pour atteindre une variété d'objectifs communs. De tels arrangements, impliquant souvent des structures organisationnelles diverses, ont été essentiels non seulement pour établir la légitimité des CWS en tant qu'acteurs socio-économiques, mais aussi pour permettre leurs contributions significatives au développement de politiques publiques à différents niveaux territoriaux, y compris au niveau international. Nous nous intéresserons ici à comprendre comment différentes initiatives, façonnées par diverses décisions stratégiques au fil du temps, contribuent à la création de politiques relatives aux CWS. Et nous mènerons, à cet effet, une comparaison entre the European Creative Hubs Network (ECHN) et Vulca, deux organisations qui partagent l'objectif de connecter les CWS (et, naturellement, leurs utilisateurs) au-delà des frontières nationales. Partant de critères d'adhésion, de principes et de choix organisationnels distincts, ces initiatives ont développé des activités qui ont finalement transformé les relations générées par les activités organisationnelles en propositions de véritables politiques publiques ou initiatives qui anticipent les politiques publiques.

Préambules définitionnels sur les *creative hubs* et les *makerspaces*

D'un point de vue théorique, il est admis que dans les espaces de travail collaboratifs, les individus se rassemblent « afin de développer leurs projets personnels et collectifs à partir de ressources partagées » (Capdevila and Zarlenga 2015 : 272). Au-delà de cette définition conceptuelle, la réalité s'avéré beaucoup plus complexe en raison de plusieurs initiatives regroupés sous divers termes génériques, tels que les « tiers-lieux » ou les nouveaux espaces de travail (Avdikos and Pettas 2021 ; Micek et al. 2024 ; Scaillez and Tremblay 2017 ; Van Holm 2015). Bien que les espaces de coworking soient sans doute le concept le plus connu en matière d'espace de travail collaboratif, notre recherche se concentre spécifiquement sur deux organisations transnationales qui visent à connecter les *creative hub* et les *makerspaces* (ou *fablabs*),³⁶ qui sont interprétés ici comme deux types distincts de CWS.

Selon Micek at al. (2024), il n'y a pas de consensus sur la définition de *creative hub*. Dans une perspective générale, ils sont souvent décrits comme des espaces où la créativité stimule les activités économiques. En soulignant le concept de proximité géographique comme moteur des

Notes

³⁵ Doctorant à l'École polytechnique (i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris) et à Paris School of Business.

³⁶ Comme nous le verrons plus loin, les concepts de *makerspaces* et de *fablabs* seront traités comme équivalents.

interactions sociales, cette définition fait largement référence aux co-localisations, y compris les quartiers, les villes, etc. (d'Ovidio and Pacetti 2019; Ferilli et al. 2016). Par ailleurs, une interprétation plus spécifique des *creative hubs* les décrit comme des espaces de travail centrés uniquement sur des activités économiques distinctes au sein des secteurs culturel et créatif (Lee 2019).

Les *makerspaces*, comme leur nom l'indique, sont eux des lieux initialement conçus pour rassembler des individus qui s'identifient comme des *makers* ou qui appartiennent au mouvement du *do-it-yourself* (DIY) (Gantert et al. 2022), tant sur le plan professionnel que récréatif (Berrebi-Hoffmann et al. 2018). L'une des principales caractéristiques des *makerspaces* réside dans la mise à disposition d'infrastructures partagées au sein de la communauté pour des activités d'apprentissage ou expérimentales, telles que la conception, le prototypage et la fabrication manuelle³⁷ (Gantert et al. 2022). En raison du succès mondial des fablabs, qui représentent un modèle distinct de *makerspaces*, et du cadre institutionnel formalisé par la Fab Charter conçue au MIT au Centre for Bits and Atoms (Gershenfeld 2005; Van Holm 2015), l'audience des utilisateurs de *makerspaces* ou de fablabs s'est élargie. De ce fait, ce ne sont pas seulement des *makers*, mais également des créatifs, des entrepreneurs, des étudiants, des ingénieurs et des amateurs qui profitent de l'opportunité d'utiliser des outils qui rendent la technologie plus accessible.

Avec la montée en importance des *creative hubs* et des *makerspaces* comme acteurs du développement local (Ramella and Manzo 2018; Van Holm 2017), les efforts des organisations responsables de la gestion de ces CWS se sont également multipliés. Ils visent à créer des stratégies de construction des communautés, encourageant les connexions et faisant la promotion d'actions collectives (Cattabriga 2020 ; Li and Gao 2021 ; Magkou 2021 ; Menichinelli and Schmidt 2019) (Cattabriga 2020 ; Li et Gao 2021 ; Magkou 2021 ; Menichinelli et Schmidt 2019), susceptibles de mettre en avant les similarités entre ces CWS (Ahrne and Brunsson 2005), malgré leurs distances géographiques. Ainsi, les CWS sont ici conçus comme des organisations (Cnossen and Bencherki 2019 ; Mortara and Parisot 2016 ; Scaillerez and Tremblay 2017) capables de coopérer par le biais d'initiatives collectives afin d'atteindre des objectifs à l'échelle du système (Gulati et al. 2012). Néanmoins, ces initiatives ont prouvé leur efficacité dans la formulation des politiques publiques à travers divers niveaux territoriaux (Magkou 2024) ou secteurs industriels (Rayna and Striukova 2016). Pour cette raison, la sélection de l'ECHN et de Vulca comme études de cas³⁸ semble hautement pertinent. Les deux associations, malgré leurs membres cibles différents, leurs trajectoires évolutives et leurs structures organisationnelles, ont en effet tiré parti de leur capacité d'agrégation au-delà de la simple représentation. Elles se sont engagées activement à collaborer avec des organisations et ont, ce faisant, considérablement contribué à la formulation de politiques publiques ou de pratiques largement adoptées parmi leurs acteurs.

European Creative Hubs Network (ECHN)

Au début des années 2010, un groupe de responsables de divers espaces culturels et créatifs, basés dans des grandes villes d'Europe, s'est réuni pour organiser une conférence axée sur ces typologies d'espaces émergents.

Il est intéressant de noter que la définition de *creative hubs* n'était pas une condition préalable à la participation, car elle a été choisie par les organisateurs pour des raisons de communication, afin d'inclure un éventail aussi large que possible de participants. Quelques années plus tard, l'association ECHN a été créée en réponse à l'intérêt croissant suscité par ces conférences, ce qui

Notes

³⁷ Gantert et al. fournissent une liste qui n'est pas exhaustive, mais indicative des outils partagés par les communautés de *makerspaces* : «Users of makerspaces access digital and manufacturing technologies ranging from 3D printers, laser cutters, various milling devices, workbenches, and everyday tools, such as hammers and saws, that enable the creation of material artifacts» (2022: 1565).

³⁸ Les études de cas se sont faites à travers des interviews, des notes ethnographiques et l'accès à des sources secondaires telles que des documents publiés par les organisations elles-mêmes ou par des institutions publiques, une analyse textuelle a ensuite été réalisée. Cette analyse vise à faciliter une comparaison, présentée ici sous un format exploratoire, mettant en lumière les contrastes entre les membres fondateurs des organisations respectives.

a conduit à ce que des participants potentiels s'identifient comme des *creative hubs*. Cet engouement pour les *creative hubs* a également attiré l'attention des *policymaker* de la Commission européenne, qui ont décidé de soutenir la création d'un réseau européen de *creative hubs*. Comme l'a indiqué l'un des fondateurs de l'ECHN :

« *Et ce qui s'est passé là-bas, c'est qu'en fait, par coïncidence, il y avait des représentants de la Commission européenne. Et ils ont vraiment aimé l'idée parce qu'une des caractéristiques spéciales des creative hubs... que nous savons maintenant... que nous ne comprenions pas complètement à l'époque... c'était un nouveau type de structure après les musées et les centres culturels... donc, c'était la première et formelle structure qui engloberait à la fois les secteurs culturels et les secteurs créatifs dans un ensemble.* »³⁹

L'implication des institutions européennes se distingue par une approche de type top-down dans le développement des politiques concernant les CWS, car la définition des *creative hubs*, formulée par les organisateurs de la conférence (qui ont ensuite établi l'ECHN), était en accord avec les objectifs des politiques publiques innovantes visant à intégrer les industries créatives et culturelles dans un cadre uniifié (Magkou 2024).

Étant donné que le terme *creative hubs* n'avait pas été précédemment intégré au discours public concernant l'élaboration des politiques dans les industries culturelles et créatives, la création de l'ECHN a été innovante dans la mesure où elle a permis le développement de ces types de CWS au sein des cadres politiques. Ainsi, l'établissement d'une identité de *creative hub* a facilité le recrutement de centaines d'associés, enregistrés en tant que membres collectifs, qui paient une cotisation annuelle régulière pour participer aux activités. De plus, les membres élisent démocratiquement les membres du conseil d'administration, étant donné que l'organisation possède une structure hiérarchique. Au fil des ans, les activités de l'ECHN se sont concentrées sur la construction d'une communauté internationale de membres par le biais de l'organisation d'événements, du développement de programmes d'apprentissage et d'initiatives de mobilité visant à former des professionnels capables de gérer des *creative hubs* ou d'utiliser efficacement les ressources qui y sont disponibles.

En d'autres termes, l'évolution de l'ECHN est marquée par son rôle dans la traduction externe des stratégies politiques de l'UE en pratique, ainsi que par sa capacité à construire en interne une organisation capable de représenter les *creative hubs*.

Vulca

L'établissement de Vulca a été inspiré par l'idée de l'un des fondateurs d'accorder la création d'une communauté internationale des *makerspaces* avec l'objectif de créer les programmes de mobilité européens (y compris Erasmus+) pour les utilisateurs des *makerspaces*, qui deviennent de plus en plus reconnus au sein des écosystèmes d'innovation. Quoique les concepts de maker, *makerspaces* et fablabs aient déjà été présents dans les discours publics, les fondateurs de Vulca ont reconnu les défis liés à la promotion de connexions authentiques. Ils ont spécifiquement critiqué les initiatives basées sur le réseau, telles que celles de la Fab Foundation, pour leur incapacité à établir et à maintenir efficacement des relations entre les *makers* situés dans des zones éloignées et hétérogènes.

Cependant, l'adhésion à Vulca, qu'il s'agisse d'individus ou de collectifs, se caractérise par son informalité, sa flexibilité et son caractère gratuit. Il est nécessaire d'avoir établi une relation de confiance avec les membres les plus actifs de l'association pour être inclus dans les canaux de communication ou invité à leur rassemblement annuel, également connu sous le nom de « Vulca

Notes

³⁹ « *And what happened there is that, by coincidence actually, there were some representatives of the European Commission there. And they really liked the idea because one of the special characteristics of the creative hubs...that now we know.... we did not completely understand back in the time...that it was a next type of structure after museums and cultural centres...so, it was the first and formal structure that would embrace both cultural sectors and creative sectors altogether in one.* »

Seminar ». Par conséquent, son évolution est marquée par les efforts des soi-disant *explorers*, qui consacrent volontairement leur temps à des road trips visant à recruter des membres. Ces acteurs visitent des *makerspaces*, documentent leurs observations et cultivent la confiance avant de faciliter des connexions à distance via des plateformes numériques comme des applications de messagerie instantanée ou Slack, où les individus partagent des idées ou des propositions de mobilité. Comme l'a remarqué l'un des fondateurs de Vulca lorsqu'on lui a posé des questions sur l'adhésion :

*« Avec nous, il suffit de visiter votre makerspace. C'est la seule règle que nous avons établie dans cette proposition : "Vous voulez devenir membre de Vulca ?" Nous devons vous rencontrer. Vous rencontrez physiquement. Donc, nous devons visiter votre makerspace, si vous en avez un. [...] Notre explorateur ou les membres du conseil d'administration, ou les plus proches, doivent vous connaître, en gros. Pour moi, c'est le minimum. [...] Parce que c'est essentiellement le concept de la Fab Foundation. Ce système ne fonctionne pas. Il a une limite, car quelqu'un peut approuver votre adhésion sans jamais vous avoir rendu visite. Comment pouvons-nous nous assurer que la personne qui vous valide vous a également rendu visite, vous connaît personnellement, et a partagé plus qu'une bière avec vous ? Vulca fonctionne parce que vous venez dormir chez moi, ou je viens dormir chez vous ».*⁴⁰

Bien que l'organisation soit formellement structurée sans but lucratif au sein de laquelle un petit groupe d'individus s'engage volontairement à favoriser les connexions entre les *makerspaces*, tout le monde peut, selon les personnes interrogées (y compris les nouveaux venus) fonctionner selon un modèle de « do-ocracy », où aucun rôle formel n'est préassigné, car chaque action, même les explorations mentionnées ci-dessus, dépend des initiatives libres des acteurs. Cette méthodologie de travail caractérise le fonctionnement de VULCA néanmoins, un sentiment croissant d'appartenance a conduit les membres à rechercher des subventions, dans le but d'établir une organisation plus structurée et de mettre en œuvre des processus de prise de décision clairs.

Quelles leçons en termes de politiques publiques et de modalités de coopération ?

Les similitudes entre ECHN et Vulca se limitent aux efforts visant à connecter leurs membres respectifs malgré les longues distances. Tous deux ont participé à « Creative Europe », un appel à projets financé par la Commission européenne pour établir des organisations transnationales au sein des industries culturelles et créatives. Bien qu'ECHN ait réussi à obtenir un financement de la part des institutions européennes, Vulca est resté en recherche de sources alternatives, non exclusivement financières, pour soutenir sa mission. Ici donc les deux organisations différentes dans leur stratégie, dans la mesure où elles ont évolué en suivant des structures distinctes qui se sont développées au fil du temps. Le milieu fondateur d'ECHN a été constitué avant sa conceptualisation interne des *creative hubs* (ou alternativement, c'est l'organisation qui développe sa propre adhésion). De plus, l'intérêt des décideurs politiques d'investir sur les *creative hubs* en tant que formes organisationnelles appropriées pour fusionner les activités créatives et culturelles au sein d'un même cadre politique a probablement permis à ECHN d'adopter une structure plus formalisée avec des rôles et des processus décisionnels définis. En revanche, bien que les *makerspaces* et les *fablabs* soient des concepts bien établis avant la création de Vulca, la création d'une météo-organisation composée de membres définis aurait pu être une voie envisagée par ceux qui se sont impliqués dans son développement. En fait, la priorité accordée à l'établissement de relations de confiance plutôt qu'à la définition de rôles a permis de créer une

Notes

⁴⁰ « *With us, we just we need to visit their makerspace. This is the only rule we established in this proposal that "You want to become a member of VULCA?" We need to meet you. To physically meet you. So, we need to visit your makerspace, if you are a space. [...] Our explorer or board members or the closest ones need to know you, basically. For me, this is the minimum. [...] Because this is basically the Fab Foundation concept. This thing doesn't work. It has a limit because someone can approve that you can be a member but never visited you. How do we make sure that the person that validates you also visited you, knows you personally, had more than a beer with you? VULCA works because you come to sleep to my home, or I came to sleep to your home».*

communauté internationale de *makers* capable de s'auto-organiser, et ainsi de trouver d'autres moyens de structurer l'association au-delà de l'arrangement organisationnel actuel.

Ainsi, les deux formes organisationnelles qui façonnent respectivement les deux études de cas, ont donné lieu à deux manières de générer de l'innovation, à la fois politique et pratique. La mise en place du concept de *creative hubs*, ainsi que son évolution ultérieure — incluant la formation, les programmes de mobilité et les initiatives de recherche — a permis à ECHN de devenir un acteur clé dans l'innovation des politiques à l'échelle internationale, nationale et locale :

« Chaque fois, nous faisons partie de ces groupes et nous sommes intégrés aux instances qui y travaillent. Et ce, non seulement sur les politiques de l'UE, mais chaque année, nous avons également un focus spécifique sur un pays... comme cette année, c'est le Portugal, afin d'inscrire les creative hubs à l'agenda local... car il y a une différence entre le niveau de l'UE et le niveau local... » Un des fondateurs d'ECHN⁴¹

Les sujets abordés par l'équipe d'ECHN incluent (sans s'y limiter) l'éducation, le brevetage, les agendas culturels et la standardisation des métiers créatifs et culturels en Europe « car c'est la seule façon d'avoir également un échange mutuel de professionnels culturels critiques à travers l'Europe, ce qui ne se produit pas actuellement » 42 (un des fondateurs d'ECHN).

Considérant que VULCA a mis l'accent sur la construction de relations de confiance entre les *makers* en Europe, leurs intentions de proposer des programmes de mobilité pour les *makers* ont réussi dans la mesure où les contacts qu'ils ont générés se sont transformés en une activité de courtage.

En observant les plateformes de communication de Vulca, on constate que les *makers* partagent régulièrement des offres de mobilité avec l'ensemble de la communauté ou contactent en privé l'équipe dirigeante pour proposer ou demander des résidences. Par conséquent, ceux qui se considèrent comme faisant partie de Vulca sont encouragés à rechercher des financements, qu'ils soient publics ou privés, pour financer les résidences de *makers*. Bien que la coopération transnationale entre les *makers* n'ait pas été un programme structurel des politiques publiques, notamment au niveau de l'UE, l'établissement de Vulca prépare le terrain pour une organisation capable de faciliter de telles initiatives. À cet égard, la capacité de Vulca à créer des liens internationaux a permis d'établir un accord bilatéral entre « RFFLabs » (le réseau national français de fablabs et *makerspaces*) et « Verbund offener Werkstätten » (l'organisation nationale allemande des ateliers ouverts), probablement le premier cas de diplomatie internationale impliquant des *makerspaces*. En d'autres termes, bien qu'il n'y ait pas de reconnaissance institutionnelle de haut niveau, la structure informelle basée sur la confiance permet aux acteurs impliqués avec Vulca d'utiliser l'organisation comme une infrastructure précieuse pour mettre en œuvre des initiatives d'échange de connaissances qui sont encore sous-évaluées par les politiques publiques.

« Parce que c'est la seule façon que nous avons de nous connecter avec plus de 200 personnes que nous avons rencontrées jusqu'à présent, et nous savons qu'elles ont cela à portée de main. Et nous savons... nous les gardons avec nous. S'il n'y a pas de spam. Si c'est bien organisé et que les informations sont précieuses pour eux, comme : "Je cherche un emploi", "Je cherche un fablab", "Je cherche un fab manager", "Je cherche une résidence" ou "Il y a ce consortium qui commence et nous recherchons ce type de partenaires, les gars". C'est précieux pour eux. Et ils n'ont qu'à le lire plus ou moins⁴³. » Un des cofondateurs de Vulca.

Notes

⁴¹ « Every time we're part of those groups and we are part of the bodies working on that. And not only on EU policies, but every year we have also a specific country focus...like this year is Portugal to kind of put in the agenda creative hubs on a local level...because it's one thing the EU level, and another is the local level...»

⁴² « Because this is the only way that you can also have mutual exchange of critical cultural professionals across Europe, which is something that is not happening right now»

⁴³ « Because this is the only way we have to connect with more than 200 of the people we met so far, and we know they have this in the pocket. And we know...we keep them with us. If there is no spamming. If this is well organised and the information are valuable for them like: "I look for a job", "I look for a fab lab", or "I look for a fab manager", or "I look for residency" or "There is this consortium that is starting and we look for these kinds of partners, guys". This is valuable for them. And they need to read it only more or less».

Conclusions et perspectives

Nous avons montré ici l'évolution de deux organisations internationales de CWS caractéristiques, en fonction de leurs choix stratégiques, pouvant conduire tantôt à l'élaboration de politiques et tantôt à compenser leur absence. ECHN s'est concentrée sur la création et l'expansion des *creative hubs*, avec une croissance qui contribue directement au développement des politiques dans les secteurs culturel et créatif. En revanche, les efforts de Vulca se centrent sur la transformation des connexions établies lors des visites à des *makerspaces* en liens solides et durables. Cette approche s'est révélée efficace pour identifier des opportunités variées, favorisant ainsi des échanges accrus entre les *makers*.

Bibliographie

- Ahrne, G. and N. Brunsson (2005), 'Organizations and meta-organizations', *Scandinavian Journal of Management*, 21 (4 SPEC. ISS.), 429–49.
- Avdikos, V. and D. Pettas (2021), 'The New Topologies of Collaborative Workspace Assemblages Between the Market and the Commons', *Geoforum*, 121, 44–52.
- Berrebi-Hoffmann, I., M.-C. Bureau and M. Lallement (2018), *Makers: enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris: Editions du Seuil.
- Capdevila, I. and M. I. Zarlenga (2015), 'Smart city or smart citizens? The Barcelona case', *Journal of Strategy and Management*, 8 (3), 266–82.
- Cattabriga, A. (2020), 'A Makerspace Network as Part of a Regional Innovation Ecosystem, the Case of Emilia-Romagna', *European Journal of Creative Practices in Cities and Landscapes*, Vol 2, 83–103.
- Cnossen, B. and N. Bencherki (2019), 'The Role of Space in the Emergence and Endurance of Organizing: How Independent Workers and Material Assemblages Constitute Organizations', *Human Relations*, 72 (6), 1057–80.
- d'Ovidio, M. and V. Pacetti (2019), 'The City as a Creative Hub: The Case of the Fashion Industry in Milan, Italy', in R. Gill, A. C. Pratt, and T. E. Virani (eds), *Creative Hubs in Question*, Cham: Springer International Publishing, pp. 281–98.
- Ferilli, G., P. Sacco and G. Tavano Blessi (2016), 'Cities as creative hubs: From instrumental to functional values of culture-led local development', in L. Fusco Girard, T. B. Levent, and P. Nijkamp (eds), *Sustainable City and Creativity: Promoting Creative Urban Initiatives*, London New York: Routledge, accessed at <https://doi.org/10.4324/9781315611464>.
- Gantert, T. M., V. Fredrich, R. B. Bouncken and S. Kraus (2022), 'The moral foundations of makerspaces as unconventional sources of innovation: A study of narratives and performance', *Journal of Business Research*, 139, 1564–74.
- Gershenfeld, N. A. (2005), *Fab: The Coming Revolution on Your Desktop—from Personal Computers to Personal Fabrication*, New York: Basic Books.
- Glaser, B. G. and A. L. Strauss (1967), *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago: Aldine.
- Gulati, R., P. Puranam and M. Tushman (2012), 'Meta-organization design: Rethinking design in interorganizational and community contexts', *Strategic Management Journal*, 33 (6), 571–86.
- Lee, D. (2019), 'Creative Hubs, Cultural Work and Affective Economies: Exploring "Unspeakable" Experiences for Young Cultural Workers', in R. Gill, A. C. Pratt, and T. E. Virani (eds), *Creative Hubs*

in Question : Place, Space and Work in the Creative Economy, Cham: Springer International Publishing, pp. 69–88.

Li, Z. and X. Gao (2021), 'Makers' relationship network, knowledge acquisition and innovation performance: An empirical analysis from China', *Technology in Society*, 66, 101684.

Magkou, M. (2021), 'Communicating the needs of a sector in times of crisis: European cultural networks, advocacy and forward-looking cultural policies', *European Journal of Cultural Management and Policy*, 11, v11iss1-article-3.

Magkou, M. (2024), 'A creative hub for creative hubs or the emergence of a translocal entrepreneurial ecosystem for cultural entrepreneurs', *Revue de l'Entrepreneuriat / Review of Entrepreneurship*, Vol. 23 (2), 115–40.

Menichinelli, M. and A. G. S. Schmidt (2019), 'First Exploratory Geographical and Social Maps of the Maker Movement', *European Journal of Creative Practices in Cities and Landscapes*, 2 (2), 35–62.

Micek, G., T. Baycan and B. Lange (2024), 'A Taxonomy of New Working Spaces', in I. Mariotti, E. Tomaz, G. Micek, and C. Méndez-Ortega (eds), *Evolution of New Working Spaces*, Cham: Springer Nature Switzerland, pp. 21–33.

Mortara, L. and N. G. Parisot (2016), 'Through entrepreneurs' eyes: the Fab-spaces constellation', *International Journal of Production Research*, 54 (23), 7158–80.

Pratt, A. C. (2021), 'Creative hubs: A critical evaluation', *City, Culture and Society*, 24, 100384.

Ramella, F. and C. Manzo (2018), 'Into the crisis: Fab Labs – a European story', *The Sociological Review*, 66 (2), 341–64.

Rayna, T. and L. Striukova (2016), 'From rapid prototyping to home fabrication: How 3D printing is changing business model innovation', *Technological Forecasting and Social Change*, 102, 214–24.

Scaillerez, A. and D. Tremblay (2017), 'Coworking , fab labs et living labs', *Territoire En Mouvement Revue de Géographie et Aménagement [En Ligne]*, 0–17.

Van Holm, E. J. (2015), 'What are Makerspaces, Hackerspaces, and Fab Labs?', *SSRN Electronic Journal*, accessed at <https://doi.org/10.2139/ssrn.2548211>.

Van Holm, E. J. (2017), 'Makerspaces and Local Economic Development', *Economic Development Quarterly*, 31 (2), 164–73.

LES TIERS-LIEUX AUX DÉFIS DES CADRES PUBLICS EUROPÉENS

Jean-Michel Lucas⁴⁴, Cedric Brossard⁴⁵

Introduction

Il est gitan et implacablement identifié à la communauté gitane du quartier. Pourtant, il a un nom qui lui est propre, à l'image de son héros : Manitas de Plata qui a fait briller sa musique partout dans le monde. Un nom porteur d'espérances, il est vrai, bien faibles, car pour le reste de la ville, il est de la « Cité des gitans ». Certes, il vit sa liberté en puisant dans la musique au sein d'une association rassembleuse créée dans la cité, mais sans illusion. Cette liberté musicale est de peu d'avenir ; elle se vit uniquement dans ce territoire restreint et déconsidéré de la cité, d'ailleurs séparé des autres par l'énorme mur de l'ancien site militaire qui la jouxte : chacun est libre mais, d'une certaine manière, emmuré chez soi.

Arrive un tiers-lieu culturel qui s'installe là où les militaires laissent la place. Cette innovation urbaine annonce de nouvelles libertés, imprégnées de vies d'artistes. Que faire alors de ce mur entre voisins ? Le plus simple serait de le conserver puisque, manifestement, les « gitans » ne demandent rien des services du tiers-lieu comme les besoins du tiers-lieu ne reposent en rien sur les activités de la « Cité des gitans ». Pas de besoin, donc, pas d'échange de service ; aucune économie entre les uns et les autres, ni de service marchand, ni de service d'intérêt (économique) général. Pourtant, les porteurs du tiers-lieu, lors de sa création, avaient d'autres ambitions que la fourniture de « services » ; ce qui leur importait au premier chef, c'était la « Cité des gitans » à travers la vie en commun du lieu. Inconcevable, alors, de déployer une telle ambition d'humanité sans prendre en considération les personnes du voisinage. Il fallait passer au-dessus de la stigmatisation de la « Cité des Gitans ». Mais, le mur était de trop. L'enjeu est, certes, délicat : s'adresser aux personnes héritières de Manitas n'est pas si facile, et parvenir à une considération réciproque entre voisins si différents, exige beaucoup de temps et de précaution. D'abord, en évitant cette condescendance de celui qui fait don généreux de ces bonnes intentions, en oubliant que celui qui donne a toujours la main au-dessus de celui qui reçoit. Les personnes du tiers-lieu le savent ; elles ont tenu à écouter ; elles ont préféré l'humilité de l'attention, le respect des langues et langages comme des rythmes et des rituels. Elles ont affirmé l'égale dignité de toutes les personnes engagées dans cette aventure, et ont veillé à s'apprivoiser les unes, les autres : écouter, boire ou manger, cheminer ou chanter pour s'ouvrir, mutuellement, aux libertés de chacune et espérer que naissent de ces cheminements en dignité, des marques de confiance, d'estime, de respect réciproques. Ainsi, des personnes du tiers-lieu et des personnes de la « Cité des gitans » ont, progressivement, dans le temps long, trouvé les mots et les actes pour établir entre elles des relations d'humanité.

En quoi cet exemple fait-il parangon de la difficulté pour les tiers-lieux à être considérés dans la place qu'ils occupent en matière d'intérêt général ?

Notes

⁴⁴ Jean Michel Lucas est Maître de Conférences émérite en sciences économiques de l'Université de Rennes 2 dont il fut également Vice-président, ancien Directeur régional des affaires culturelles (Ministère de la Culture), membre fondateur du Laboratoire des droits culturels, auteur de nombreux articles et chapitres d'ouvrages relatifs aux droits culturels.

⁴⁵ Membre fondateur de [la fabrique francophone], Cédric Brossard a plus de 15 ans d'expérience de coopérations internationales, notamment avec plusieurs artistes d'Afrique subsaharienne, en tant que metteur en scène de la Cie Acétés. Attaché à défendre les écritures vivantes francophones, il a monté plusieurs productions théâtrales qui ont été diffusées en France, en Afrique et dans le reste monde francophone. Avec [la fabrique francophone], il poursuit l'ambition d'allier une coopération internationale sensible et respectueuse au sein de la communauté francophone et un ancrage local fort dans le Lot, département d'implantation de ses activités, à l'image de cette citation du poète Edouard Glissant : « *Agis dans ton lieu, pense avec le monde* ».

Faire mieux pour la dignité et la liberté

Poursuivons l'effort de caractérisation de cette difficulté : on pourrait féliciter le tiers-lieu comme la communauté gitane pour leur état d'esprit, se satisfaire également de cette psychologie de la « bienveillance » et en faire une vertu privée. Pourtant, une telle interprétation serait fort parcellaire. En effet, les relations établies puis consolidées entre les deux communautés sont la marque de bien plus : elles ont concrétisé la valeur fondatrice de l'Union européenne traversée par le respect de l'égale dignité des personnes ; elles ont rendu réelle, sur ce territoire, à l'échelle du quotidien, la première valeur de la Charte des droits fondamentaux. Cette croisée des chemins a été génératrice d'effets vertueux : la reconnaissance partagée entre toutes ces personnes a ouvert la voie à de nouvelles libertés. Les usagers du tiers-lieu ont pu s'identifier à ces vies musicales venues de la « Cité des gitans », et les héritiers de Manitas ont trouvé l'accompagnement qui leur manquait pour faire apprécier leur musique dans l'Europe entière. La relation a fait naître et prospérer un festival où plus de 4000 visiteurs ont répondu présents, diront les gazettes et les bilans.

Pourtant, l'intérêt général de cette « attractivité économique » n'est que la partie émergée d'un iceberg dont l'existence même a reposé sur la qualité des relations entre les personnes. L'intérêt général est ici moins dans les services apportés et rendus, que dans l'exigence voulue et maîtrisée de faire preuve de considération pour les personnes qu'elles soient du tiers-lieu, de la « Cité des gitans » ou d'ailleurs.

Disons-le tout net : aussi locales que soient ces relations, elles ont donné vie tangible aux valeurs universelles d'humanité sur lesquelles reposent l'Union européenne : « la dignité » et « la liberté » effective.

Quel est, alors, le cadre de politique publique européenne le plus cohérent avec ces tiers-lieux devenus « premiers-lieux » pour de telles relations d'humanité ? On pourrait imaginer le cadre des Services d'intérêt économique général, les fameux SIEG ; mais ses principes, rappelés par larrêt Höfner de la Cour européenne de justice, sont la fourniture de services et de biens, au meilleur prix concurrentiel, ce qui semble, ici, que très faiblement satisfaisant. Le SIEG est, en effet, indifférent à la qualité des relations entre les personnes contribuant aux processus de production et d'échanges, pourtant ici premiers.

Le SIEG littéralement compris conçoit « l'intérêt » selon une définition restrictive d'utilité sociale et ce faisant, il place les tiers-lieux dans une sorte d'exception marginale, nécessaire mais mal aimée, au regard de la conception reine des SIEG. D'une certaine manière, ce cadre étroit muselle les dynamiques des tiers-lieux porteuses de relations d'humanité et empêche leur valorisation. Au titre de la défense des droits culturels, un autre cadre public européen devrait être recherché.

L'art de concilier des inconciliables

Laissons là cet exemple pour faire écho à une autre situation révélatrice des mêmes limitations : un tiers-lieu en milieu rural, où se sont installées des personnes venues d'ailleurs. Ce tiers-lieu fonctionne bien au regard du nombre d'emplois, de locations d'espaces à des entrepreneurs débrouillards et il est producteur de biens et de services ou de spectacles attirant un large « public ». On pourrait même vanter les chiffres d'affaires de ce Tiers-Lieu qui apporte de l'attractivité à la vie locale.

Pourtant, une autre lecture s'impose dès que l'on observe que ce tiers-lieu s'installe sur un territoire qui a, depuis une éternité, d'autres occupants : il y a, ici, de longue tradition, des personnes qui chassent. Et les « chasseurs » ne demandent rien des services de ce tiers-lieu. A l'inverse, les personnes du tiers-lieu ne sont guère des consommateurs passionnés des produits de la chasse ; peut-être même que certaines d'entre elles ont de fortes animosités à l'idée même de tuer des animaux.

La vie collective d'un territoire ne peut se contenter de ces discordances. L'intérêt général doit être cherché ailleurs que dans cette attractivité économique d'un lieu qui demeure étranger aux personnes qui chassent sur ses terres.

Le tiers-lieu l'a compris en considérant que l'intérêt commun devait naître de la liberté que chaque personne permet aux autres de développer : les chasseurs doivent avoir leur liberté de chasser sur le territoire du tiers-lieu et, tout autant, les personnes du tiers-lieu doivent être reconnues libres de développer leurs activités en bénéficiant de la considération des chasseurs.

Le sens commun étant posé, il fallait le traduire dans la réalité si délicate de la considération pour les autres et de la conciliation entre des libertés rivales. Le tiers-lieu a pris le risque de solliciter un artiste danseur et photographe pour stimuler les imaginaires. Lors de sa résidence sur le territoire, l'artiste a demandé aux chasseurs qui le souhaitaient de poser pour lui mais dans une posture particulière : être portés dans les bras de l'artiste.

Nulle fonctionnalité ni rationalité rentabilisable dans ces moments de corps partagés, seulement une liberté d'expression artistique symbolisant l'espoir improbable de possibles attachements aux autres. Des moments d'humanité, toujours instables, comme on le sait. Après la première surprise, des chasseurs ont accepté cette liberté artistique, comme l'ont fait avec eux des agriculteurs ou des kayakistes : les chasseurs sont devenus acteurs, ravis et volontaires, de la mise en réalité de cette valeur fondamentale qu'est « la liberté des arts ». La qualité de la relation entre les personnes du territoire a fait date. Les valeurs fondatrices de l'Union européenne, dont la liberté de création, qui dessinent l'intérêt général pour tous, ont trouvé, ici, une expression effective, sur ce territoire.

La question reste pour autant posée du « bon » cadre européen de politique publique ; un cadre qui serait adapté à ces relations d'humanité engagées par les tiers-lieux. Le cadre des SIEG peut apparaître, une nouvelle fois, comme imparfait : soumis à une rationalité économique visant l'optimisation des dépenses, il néglige les personnes en dignité, en liberté, et dans leur pouvoir d'agir en relation avec les autres : cette composante étant difficilement mesurable. Il n'en demeure pas moins que le *vouloir vivre ensemble* s'est ici fort bien illustré et reste souvent une affaire d'imaginaires partagés, irréductible au volume d'affaires chiffrées.

Faire patrimoine de l'Europe ensemble

De ces deux récits, tirons un nouveau fil : les gitans ont une histoire séculaire, qui fait patrimoine. Les chasseurs, aussi, puisent dans l'histoire puisque la pratique de la chasse est tout aussi patrimoniale, les chasseurs la considérant comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continue évolution. De leur côté, les deux tiers-lieux visés ne manquent pas non plus d'épaisseur, ancrés dans des passés combattifs où la vie dite communautaire et ses modes de coopération associés ont, aussi, eu leurs heures de gloire. Ces différents attachements à des patrimoines culturels variés font l'Europe. Ces patrimoines si différents ont pu se concilier sans se perdre, ni se dénaturer, et les tiers-lieux ont été ici facilitateurs : ils ont tenu à ce que les personnes de chaque communauté puissent affirmer leur attachement à leur patrimoine culturel, tout en le partageant avec d'autres, dans un cadre public ouvert.

En somme, ces tiers-lieux, sans forcément le savoir, ont exercé cette magnifique responsabilité qui incombe à « *toute personne, seule ou en commun, de respecter aussi bien le patrimoine culturel des autres que son propre patrimoine et en conséquence le patrimoine commun de l'Europe* » comme le rappelle le Conseil de l'Europe dans l'article 4 de la *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* » dite communément « *Convention de Faro* ».

Ces tiers-lieux et les autres communautés ont ainsi, sur le terrain, donné corps aux valeurs fondamentales de l'Europe en matière patrimoniale. Toutes et tous ont agi dans le sens de l'intérêt général européen. Pourtant, l'Union européenne néglige souvent ce cadre public de la convention de Faro, laissant la désignation du patrimoine commun aux Etats et à leurs experts scientifiques en se satisfaisant des approches parfois réductrices du « patrimoine mondial » ou « patrimoine culturel immatériel ».

A l'instar des exemples évoqués ici, les tiers-lieux, par les relations qui s'y tissent, devraient être des acteurs privilégiés de ces dynamiques patrimoniales prônées par la Convention de Faro. Quand les guerres menacent souvent au nom d'attachements parfois rigides aux ancêtres, concilier démocratiquement les récits inconciliables du passé peut apparaître comme une urgence d'intérêt général pour l'Europe.

Des tiers-lieux dont l'effort, déjà hautement saluable en termes de contribution à la transition numérique la plus inclusive possible et au développement de libertés numériques élargies, se muerait en un quasi-modèle pour l'intérêt général, dépassant amplement la réduction malheureusement fréquente à un statut de producteurs peu coûteux de services économiques comme les autres.

Conclusion : interroger les valeurs d'intérêt général

Trop souvent les tiers-lieux en Europe se trouvent pris au piège de dispositifs non adaptés à leur forme, et ne pense plus qu'aux heures de travail et aux tâches qu'ils doivent accomplir pour que des recettes entrent, comme dans n'importe quelle entreprise mais sans les mêmes garanties salariales. Le quantitatif concurrentiel des SIEG imposé par la politique publique a en effet progressivement dissous les relations d'humanité qui sont au cœur de la dynamique tiers-lieu.

Il doit pourtant être possible d'imaginer un autre cadre public qui consoliderait les tiers-lieux comme « premiers-lieux » pour les relations d'humanité. On sait que la Directive Services (2006/123) l'avait pressenti en évoquant des services d'intérêt général garantissant la dignité des personnes ; la réflexion est malheureusement restée inaboutie et marginale. Il n'en est resté que des services d'intérêt général imparfaitement définis, qualifiés de « non économiques » pour les distinguer des SIEG. De même pour les services d'utilité sociale associés à la vie associative, qui n'ont qu'un statut mineur, alors même qu'ils répondent concrètement aux valeurs fondamentales de dignité et de liberté des personnes.

Or, le développement partout en Europe des tiers-lieux oblige à rebattre les cartes : leurs manières de penser et d'agir la vie commune pourraient positivement être considérées comme premières pour l'intérêt général lorsqu'elles sont cohérentes avec les valeurs fondatrices de l'Europe. Les « premiers-lieux » pour les relations d'humanité méritent une nouvelle réflexion sur le cadre public favorisant les capacités collectives à « faire humanité ensemble ».

Bibliographie

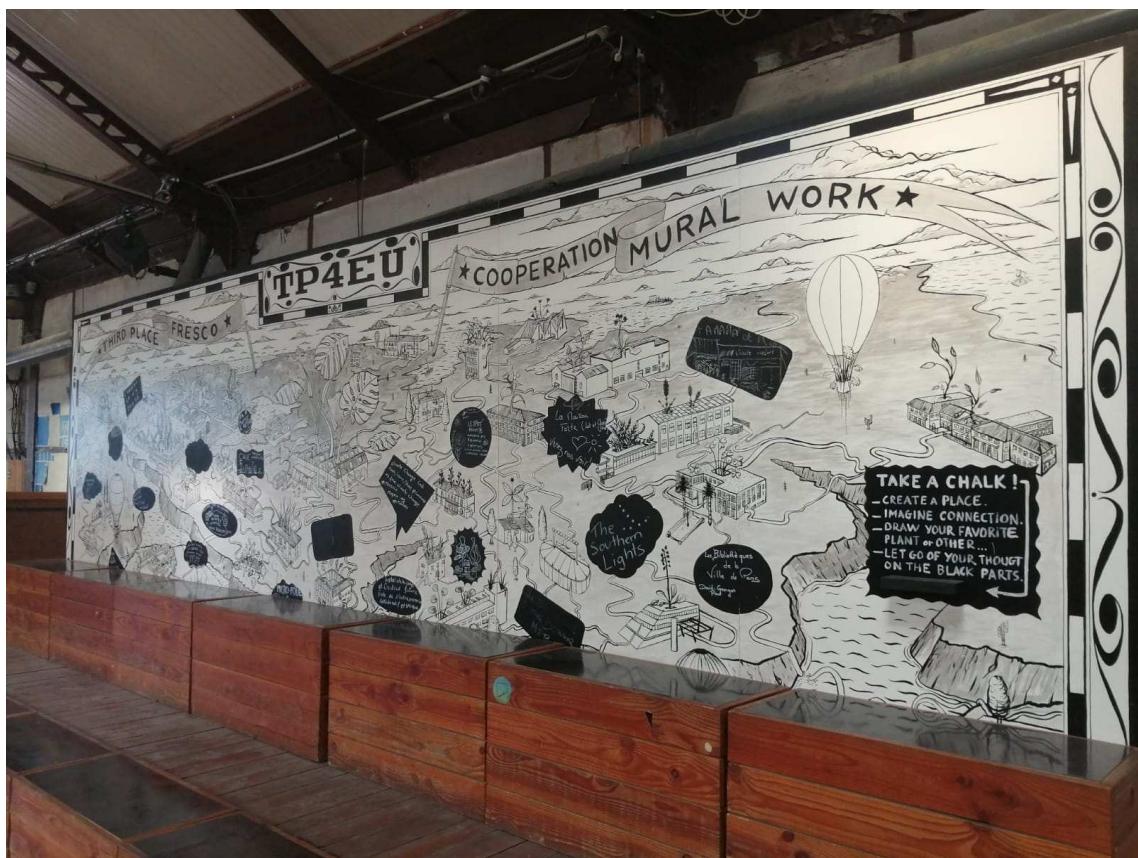
J.-M. Lucas : Culture et développement durable : Il est temps d'organiser la palabre, éditions Irma, 2012

J.-M. Lucas : Les droits culturels ; Enjeux, débats, expérimentations ; Territorial édition, 2017

J.-M. Lucas : « Secteur culturel » vs politique publique de la culture ; Revue AOC, juin 2024

J.-M. Lucas : « Tiers-lieux ou Premiers-Lieux ? Une affaire culturelle » consultable ici : <https://e.pcloud.link/publink/show?code=XZpcCxZWoKXz9Ha73Yqeluf6ejy576jt2V>

Fresque contributive réalisée lors de l'évènement «Tiers-lieu pour l'Europe » qui s'est tenu à Montpellier en juin 2023 © FOA (<https://www.instagram.com/foa.ink/>; [FOA | Facebook](#))



CONCLUSION

DE PAR LE MONDE, QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES DES TIERS-LIEUX ?

Marc Laget⁴⁶

Les tiers-lieux constituent un objet de politique publique très varié suivant les pays et les territoires. En 2023, l'ANCT a publié deux benchmarks⁴⁷ sur le développement de ces tiers-lieux en Europe, attestant de la vitalité de la dynamique dans de nombreux pays. Les motifs de cette différentiation de statut, ainsi que les formes d'appui qui sont apportées aux tiers-lieux, dépendent – cette publication en atteste – principalement de l'acception donnée au concept même de tiers-lieu, de la place de l'économie sociale et solidaire, de la proximité entre institutions et acteurs locaux, et des disparités territoriales. Il n'en demeure pas moins que, désormais, sur tous les continents, des tiers-lieux sont créés par des acteurs locaux : réponses adaptatives aux transitions écologique, numérique, alimentaire, du travail ou de la santé, ces espaces ouverts à tous font, diversement certes, l'objet de soutiens publics.

Les tiers-lieux, un concept et des actions publiques en phase de consolidation

L'approche visionnaire de Ray Oldenburg sur la sérendipité a fait l'objet de travaux précisant la définition et l'utilité des tiers-lieux. Ces espaces de rencontre ouverts font l'objet de nouvelles acceptations, puisqu'il s'agit aussi bien, selon de nombreux travaux, de dépasser la difficulté de devoir inviter chez soi, où « les consommateurs peuvent satisfaire leurs besoins de consommation, de compagnie et de soutien émotionnel »⁴⁸, où peut émerger « un des aspects les plus significatifs de la santé mentale : le sens de la communauté »⁴⁹ que les seniors recherchent de façon croissante comme le montre un travail conduit en Malaisie⁵⁰. Cette utilité est sociale, puisqu'ils constituent des espaces de rencontre ouverts, voire des espaces d'intégration multiculturelle comme démontré sur Sydney⁵¹. Elle est aussi économique puisque selon un travail conduit au Royaume-Uni

Notes

⁴⁶ Marc Laget est coordinateur du numéro. Ancien chargé de projet Tiers-Lieux à l'ANCT, il fut également le coordinateur de l'évènement « Tiers-Lieux pour l'Europe » qui s'est tenu à Montpellier en juin 2023. Après un stage à « Resources for the Future » (Washington DC), il présente en 1992 un doctorat d'économie portant sur la liaison entre usages des ressources numériques, habilitation des acteurs locaux et développement durable des territoires. En local, en central ou à l'échelle européenne, ses responsabilités professionnelles le conduisent à valoriser cette liaison, en particulier au travers de la dynamique portée par les tiers-lieux.

⁴⁷ Le premier réalisé par le Cerema : « Dynamique des tiers-lieux en Europe : étude exploratoire », rapport d'étude de Mai 2023. ([Etude exploratoire](#)) [Dynamique des tiers-lieux en Europe | ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#) ; le second réalisé par le do and think tank Pour la Solidarité, « les tiers lieux en Europe : une analyse comparative », Mai 2023 : ([Analyse comparative](#)) [Les tiers lieux en Europe | ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#)

⁴⁸ Mark S.Rosenbaum : [Exploring the Social Supportive Role of Third Places in Consumers' Lives - Mark S. Rosenbaum, 2006 \(sagepub.com\)](#)

⁴⁹ Rebekah White [A third place | New Zealand Geographic \(nzgeo.com\)](#)

⁵⁰ Teck Hong Tan & Ji Hei Lee, School of Economics and Management, Xiamen University Malaysia: [Residential environment, third places and well-being in Malaysian older adults | SpringerLink](#)

⁵¹ Rebecca Williamson, South West University, Sydney : [Producing Multicultural Belonging: The Possibilities and Discontents of Local Public Spaces in Suburban Sydney](#), Academia, 2013

« qu'ils soient physiques ou mentaux, les lieux qui ne sont pas réservés au travail nous permettent de nous ressourcer et de retrouver l'énergie, la motivation et la créativité dont nous avons besoin pour travailler »⁵². L'utilité de ces lieux est corroborée par leur présence sur tous les continents et par la variété des aménités offertes à la plupart des catégories de population. Au croisement de l'Europe et de la Méditerranée, les bénéfices socioéconomiques, environnementaux et territoriaux de « *coworking spaces* » ont été caractérisés par « leur capacité à augmenter la production et la performance des entreprises, des salariés et des collaborateurs, ainsi que leur qualité de vie, tout en stimulant les transformations du marché du travail, les collaborations et les processus d'innovation »⁵³.

Suivant cette acception très large des « tiers-lieux », les responsables des cités ont progressivement réintroduit à leurs plans d'aménagement et de rénovation « des efforts visant à redynamiser les quartiers métropolitains, en particulier des espaces publics, afin d'essayer de briser les cloisonnements sociaux»⁵⁴. Et, depuis la fin des années 2010, la dynamique des tiers-lieux s'est partout étendue au-delà des cafés, théâtres, parcs publics. La notion de tiers-lieu s'est rapidement enrichie d'un style : *faire tiers-lieu* constitue un mode opératoire ouvert, transversal, citoyen, hybride que s'approprient volontiers friches culturelles, espaces de coworking, fablabs, circuits courts, bibliothèques, réseaux professionnels, acteurs des transitions et des *smart* territoires.

Les premiers soutiens à ces dynamiques transversales sont venus d'institutions agissant via des critères (âges, métiers, qualifications, revenus...) et d'approches segmentés. La reconversion de friches industrielles, la création de *fablab*, la formation aux usages du numérique, la promotion d'actions culturelles collectives, ont été soutenues un peu partout en Europe par différents niveaux ou services spécialisés de l'administration publique, souvent au par cas sur des opérations faisant l'objet d'un consensus local ou d'un caractère emblématique (Darwin à Bordeaux, Médiathèque d'Oslo, le Wuk à Vienne). Ce n'est que plus récemment que de premières actions d'envergure ont été portées par des ministères ayant repéré le potentiel du concept, comme le Ministère français chargé de l'aménagement du territoire ou des collectivités territoriales ayant identifié les enjeux économiques et territoriaux des tiers-lieux (Régions d'Italie, de Wallonie, de Nouvelle Aquitaine ou d'Occitanie).

En France le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » porté par l'ANCT a mobilisé 130 M€ sur trois ans pour financer la création de 400 tiers-lieux de référence, des réseaux professionnels sur chaque région et un programme de formation, en associant plusieurs ministères et la plupart des Régions, mobilisées notamment au titre des fonds européens. Si on ne peut encore parler de *politique publique* aboutie comme on le ferait pour la formation professionnelle, la recherche ou le développement rural, c'est une politique publique en consolidation qui tous les jours démontrent son utilité.

Ailleurs en Europe, les principales actions ont été conduites via des incitations fiscales aux entreprises ou des aides aux indépendants, afin de soutenir le développement du coworking et du télétravail, notamment dans les pays nordiques et baltiques, favorisant l'essor de prestations marchandes plus que le déploiement d'initiatives citoyennes (comme le chèque coworking instauré par la Région Wallonie, non reconduit fin 2022). Les actions conduites sur la reconversion des friches ont été organisées autour de la transition urbaine pilotée par les collectivités, de façon très différenciée tantôt dans le cadre de politiques environnementales tantôt en relation avec les objectifs de la « smart city ».

Quels avenirs pour les tiers-lieux face à ces appuis très différenciés ?

Notes

⁵² Tim Pittman, London school of economics: [Hey...Leave my third place alone! - Urban Planning and Design - architecture and design \(gensleron.com\)](http://Hey...Leave my third place alone! - Urban Planning and Design - architecture and design (gensleron.com))

⁵³ Raphaël Besson, étude conduite dans le cadre de Coworking Med, 2018 : [Quelle politique européenne pour les tiers lieux méditerranéens? \(archives-ouvertes.fr\)](http://Quelle politique européenne pour les tiers lieux méditerranéens? (archives-ouvertes.fr))

⁵⁴ Stuart P.Butler et Carmen Diaz "Third places" as community builders (brookings.edu)

Les tiers-lieux déploient des activités non marchandes, d'utilité collective, liées à l'innovation, la solidarité, l'éducation, ce qui les positionne sur un modèle économique hybride, dont la robustesse dépend de la reconnaissance accordée par les pouvoirs publics à l'utilité collective de services non marchands. Trois cas de figure peuvent, ce faisant, coexister : dans un contexte libéral, le caractère entrepreneurial de l'action est considéré, au détriment des activités d'utilité sociale encouragées de façon accessoire ; à contrario, dans le contexte d'un positionnement public favorable à l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux sont soutenus : soit en tant qu'acteurs de l'ESS et à ce titre recevoir de la part d'institutions classiques des aides dédiées à l'emploi, à la formation, à l'éducation populaire ; soit en tant qu'entités nouvelles, reconnues pour leur capacité de pilotage de projets descendants. Cette dernière conception d'une politique publique des tiers-lieux nécessite néanmoins de faire évoluer les pratiques de l'ESS, trop spécifiquement construites autour de procédures de formation, de qualification et d'insertion sociale et professionnelle.

Le poids des bénéfices aux territoires est également un enjeu important pour l'avenir de cette politique publique, et fait pour autant aussi l'objet d'une grande variabilité. Dans des pays centralisés, il semble ainsi difficile de mettre en œuvre une politique publique des tiers-lieux sans que les acteurs de terrain ne fassent en amont la démonstration de la pertinence de leur démarche. « Un tiers-lieu ne se décrète pas, il s'invente », entend-on parfois ; et cette « invention » ne peut venir que du territoire, être portée par des acteurs de terrain. Cette dynamique paraît encore fragile en Grèce, en Pologne ou en Suède où les initiatives sont récentes ou très dispersées. Mais elle se structure, ailleurs en Europe, comme au Portugal où certaines villes (Fundao, Porto, Lisbonne) ont activement coopéré à la structuration de fabLabs. De même en Slovénie, où les porteurs de projet de Ljubljana ont présenté une preuve de concept très aboutie (en démarrant leurs activités depuis un simple conteneur !), à partir de laquelle les autorités locales ont décidé de construire un bâtiment capable d'accueillir plus d'une centaine de *makers*, designers, formateurs au sein d'une véritable cité-tiers-lieu. Dans les pays ayant amorcé un véritable mouvement de décentralisation, à l'exemple de la France, les tiers-lieux se manifestent partout et interpellent les corps intermédiaires (communes, intercommunalités, départements, régions), ce qui génère d'importantes différences entre les territoires, selon l'appétence des collectivités sur le sujet. Dans les Etats fédéraux ou régionalisés, enfin, les Régions se positionnent chacune à sa façon : si les tiers-lieux ont déjà fait l'objet d'une véritable reconnaissance dans les Régions italiennes de tradition coopérative, les situations sont beaucoup plus différencierées entre lands allemands ou entre régions espagnoles, alors que la création de tiers-lieux est plus récente et dispersée dans les régions autrichiennes.

Les démarches de soutien aux tiers-lieux sont également sensibles aux disparités territoriales. Les tiers-lieux se développent de façon spontanée dans les grands espaces urbains où coexistent une demande importante et solvable de services de coworking et des procédures d'assistance à la conduite de projets. Par contre, sur les territoires de faible densité, l'existence d'une politique publique dédiée aux tiers-lieux est déterminante de leur avenir. Ainsi, sur des pays de taille réduite tels Malte, Chypre, Lichtenstein, Luxembourg, voire Slovénie et Croatie, le faible nombre de villes en zones peu denses limitera la consistance de l'enjeu des tiers-lieux aux yeux des gouvernements. De même sur des pays à forte armature urbaine tels que l'Allemagne, les Pays-Bas, ou la région flamande de la Belgique, la proportion relativement faible de population sur les zones rurales donnera moins de lisibilité, à l'échelle nationale, aux perspectives de développement territorial des tiers-lieux. Ainsi c'est probablement dans les pays et régions où la proportion de population dispersée est importante, qu'une politique des tiers-lieux apparaît la plus nécessaire. Cette partition urbain/rural se trouve par ailleurs renforcée en raison de la réglementation des aides d'Etat car leur octroi doit rester compatible avec les règles de la concurrence, ce qui limite les possibilités d'intervention en milieu dense, où une offre marchande est présente, à l'exception des quartiers populaires. Plutôt qu'un soutien financier, l'animation, la promotion, la structuration des métiers et des professions, l'utilisation de friches, la mise à disposition de locaux ont matière à structurer les actions d'appui aux tiers-lieux.

Epilogue

La façon dont les institutions et les autorités locales seraient en mesure d'élaborer des politiques publiques de soutien aux tiers-lieux est difficile à identifier, tant les variables économiques, politiques et territoriales conduisent à des mises en œuvre géographiquement différencierées et superposées. Peu d'études récentes ont été identifiées à ce propos⁵⁵. Cependant, la robustesse de leur déploiement est indéniable et régulièrement renforcée par leur fonction de sérendipité qui favorise les capacités d'initiative et renforce les probabilités de réussite des acteurs qui coopèrent. Recourant partout au pouvoir habilitant des technologies de l'information et de la communication, partageant facilement des solutions éprouvées dans les domaines technique, juridique, logistique, pédagogique, organisant des échanges fréquents au travers de nombreux réseaux professionnels, les tiers-lieux peuvent être considérés comme acteurs indépendants, ou bien objets voire relais des politiques publiques⁵⁶. Leurs démarches collaboratives ouvertes, leurs capacités de rayonnement via des biens communs dont ils organisent la gouvernance, constituent des vecteurs de changement politique. Parce que ce sont des citoyens et des acteurs locaux qui définissent la finalité et l'organisation d'un tiers-lieu, les projets portés répondent aux grands enjeux des transitions écologique, énergétique, numérique, liées au travail, à la santé ou à la mobilité. Ce faisant, les tiers-lieux poursuivent les mêmes finalités que les instances politiques nationales et européenne : poursuivre une croissance verte, intelligente, solidaire, et citoyenne. Le soutien aux tiers-lieux est ainsi probablement à appréhender non comme une politique publique supplémentaire, mais comme un moyen de renforcer les politiques publiques existantes, ou d'en développer de nouvelles. A ce titre il doit faire l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics.

Notes

⁵⁵ Deux études identifiées : [Social Activity in Gothenburg's Intermediate City: Mapping Third Places through Social Media Data](#), Marco Adelfio, Leticia Serrano-Estrada, Pablo Martí-Ciriquián, Jaan-Henrik Kain & Jenny Stenberg, et Gerhard Krauss, juillet 2022 [L'exemple des tiers-lieux du Bade-Wurtemberg : puissance publique à la manœuvre ? - HAL-SHS - Sciences de l'Homme et de la Société](#)

⁵⁶ François-Xavier De Vaujany, 2016 : [Les communautés collaboratives dans la cité : De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux? \(archives-ouvertes.fr\)](#)

COMPRENDRE

TIERS-LIEUX EN EUROPE ET PUISSANCE(S) PUBLIQUE(S)



En France, la capacité des tiers-lieux à être des moteurs locaux de résilience territoriale est venue soulever des enjeux de cohésion territoriale qui ont révélé la nécessité d'un soutien gouvernemental et tout naturellement placé l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), comme opérateur des dispositifs de soutien aux tiers-lieux au niveau national.

Son programme « Nouveaux Lieux Nouveaux Liens » propose ainsi cette publication qui fait suite au colloque Tiers-lieux pour l'Europe de juin 2023, organisé par l'ANCT en partenariat avec le GIP France Tiers-Lieux, rassemblant pour la première fois plus de 300 acteurs de tiers-lieux issus de plusieurs pays européens.

Ce nouveau volume de la collection Comprendre de l'ANCT met en lumière une réalité émergente : les tiers-lieux, qui trouvent leurs racines dans un concept récent, de 1989, d'un sociologue américain Ray Oldenburg, constituent une réalité territoriale depuis les années 2000 et grandissante dans l'Europe post-crise sanitaire. Des chitalishtes en Roumanie aux tiers-lieux ruraux de Wallonie, des coworking en Catalogne aux fablabs d'Europe centrale et de France, ces espaces partagent un même ADN citoyen : hybrides, inclusifs, et profondément ancrés dans les territoires.

A l'échelle européenne, ces lieux du lien, hybrides, sont en effet en plein essor. Si les visions, ainsi que les définitions de ce mouvement varient selon les pays, il semble communément admis que les tiers-lieux, qu'ils en portent le nom ou pas, ont de nombreuses vertus et attirent aujourd'hui l'attention de nouveaux territoires, pays et mêmes institutions internationales pour leur capacité à stimuler la créativité et rééquilibrer les dynamiques territoriales. Les puissances publiques européennes se trouvent confrontées à l'enjeu d'accompagner cette diversité tout en valorisant l'impact territorial de ces lieux.

Cette publication présente les contributions de chercheurs et observateurs européens qui témoignent de la manière dont les tiers-lieux incarnent une nouvelle manière de « faire ensemble ». Elle aborde au travers de ses huit chapitres, des illustrations de tiers-lieux, permettant de les concevoir comme étant au cœur de nouvelles contributions pour le développement des territoires, mais également en proie à une multiplicité de défis.